



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

9096^e séance

Mardi 19 juillet 2022, à 10 heures

New York

Président :	M. Simas Magalhães.	(Brésil)
Membres :	Albanie	M. Hoxha
	Chine	M. Zhang Jun
	Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. de Rivière
	Gabon	M ^{me} Ngyema Ndong
	Ghana	M. Agyeman
	Inde	M. Raguttahalli
	Irlande	M. Flynn
	Kenya	M. Kimani
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Norvège	M ^{me} Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

Les enfants et les conflits armés

Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés
(S/2022/493)

Lettre datée du 5 juillet 2022, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des
Nations Unies (S/2022/540)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Les enfants et les conflits armés

Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2022/493)

Lettre datée du 5 juillet 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/540)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Botswana, Bulgarie, Canada, Chili, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, Éthiopie, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, République islamique d'Iran, Iraq, Israël, Italie, Japon, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suisse, Tchèque, Thaïlande, Türkiye, Ukraine, Uruguay et Yémen.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés ; M^{me} Catherine Russell, Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; et M. Patrick Kumi, fondateur et Directeur exécutif de l'organisation non gouvernementale Similar Ground. Je tiens à les remercier tout particulièrement d'avoir accepté l'invitation à prendre part à notre débat.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Thibault Camelli, Chargé d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie à cet égard, je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/540, qui contient le texte d'une lettre datée du 5 juillet 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/493, qui contient le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Gamba de Potgieter.

M^{me} Gamba de Potgieter (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. le Vice-Ministre brésilien des relations extérieures, l'Ambassadeur Fernando Simas Magalhães, d'avoir organisé ce débat sur le rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2022/493), qui couvre les graves violations subies par les enfants au cours de l'année 2021.

Ce débat public est une occasion importante pour nous tous de nous rappeler de la réalité à laquelle sont confrontés les enfants en temps de conflit et de notre responsabilité de leur venir en aide. Le débat nous permet également d'agir au nom des enfants touchés par les conflits en mettant publiquement en lumière les tendances et les constantes actuelles concernant les violations graves à leur encontre et en permettant aux membres du Conseil de sécurité de se voir présenter les défis existants et émergents, ainsi que les mesures qui ont été prises avec succès pour mieux protéger les enfants. Enfin, ce débat public est l'occasion de réfléchir à l'avenir tout en réaffirmant notre engagement en faveur de la protection des enfants utilisés et maltraités par, dans et pour les conflits armés.

Les abus dont les enfants ont été victimes au cours de l'année écoulée sont aussi graves que nombreux. Au Soudan du Sud, par exemple, alors que des enfants s'amusaient avec ce qu'ils pensaient être un jouet, mais qui était en fait un engin non explosé, le dispositif a explosé, tuant trois enfants et en blessant trois autres. Aux Philippines, un garçon de 11 ans et une fille de 17 ans ont été recrutés et utilisés par la Nouvelle Armée populaire. Au cours d'une opération militaire, ils ont tous les deux été arrêtés avec d'autres membres du groupe mais, en raison du manque d'installations disponibles, ils n'ont

pas pu être réintégrés immédiatement. En Somalie, quatre enfants qui étaient en route pour rendre visite à leur famille ont été arrêtés par les Chabab, accusés d'association avec les forces gouvernementales, et enlevés. En Afghanistan, alors que des filles terminaient leurs cours, un véhicule piégé a explosé devant un lycée de Kaboul. Trois garçons et 42 filles sont morts ce jour-là. Vingt autres garçons et 106 filles ont été blessés dans l'explosion. Au Burkina Faso, deux filles ont été enlevées et violées par deux hommes armés. L'une des rescapées avait trop peur d'accepter un soutien médical ou psychosocial par crainte d'être stigmatisée. Les exemples sont innombrables.

En 2021, au titre des 21 situations et du dispositif de surveillance régional inscrits à mon mandat, l'ONU a confirmé un total de 23 982 violations graves, dont plus de 19 165 enfants ont été victimes. Parmi ces enfants, 1 600 ont été victimes de deux violations ou plus, ce qui montre que ces violations sont souvent liées entre elles. Pour mettre les choses en perspective, cela représente une moyenne de 65 violations graves commises contre des enfants chaque jour de l'année, sans exception. En 2021, 8 000 enfants ont été victimes de meurtre ou d'atteintes à leur intégrité physique, ce qui en fait les violations graves les plus répandues. L'utilisation de restes explosifs de guerre, d'engins explosifs improvisés et de mines terrestres a eu un effet particulièrement dévastateur et est à l'origine d'un quart de ces victimes parmi les enfants. L'emploi d'armes explosives dans des zones peuplées a également exposé les enfants à un danger critique.

La deuxième violation la plus répandue, avec plus de 6 300 cas confirmés, concernait le recrutement et l'utilisation d'enfants pour et par des parties à un conflit armé, suivie par le refus d'accès humanitaire aux enfants, avec plus de 3 900 incidents.

Il est inquiétant que les cas d'enlèvement et de viol et autres formes de violence sexuelle aient augmenté de 20 % l'année dernière dans les différentes situations couvertes par le rapport. Nous avons également constaté une augmentation générale du nombre d'attaques contre les écoles et les hôpitaux. L'augmentation constante des violations contre des filles est particulièrement préoccupante, notamment les meurtres ou les atteintes à leur intégrité physique, la violence sexuelle et les enlèvements. L'année dernière, un enfant victime sur trois était une fille, contre un sur quatre à peine un an plus tôt. Par ailleurs, 98 % de l'ensemble des rescapés de viols et d'autres formes de violence sexuelle étaient des filles.

Le nombre élevé d'enfants privés de liberté en raison de leur association présumée avec des parties à un conflit est également resté préoccupant l'année dernière, avec 2 864 cas d'enfants détenus ou privés de liberté. Ces enfants ont donc été doublement punis par des conflits dont je dois souligner qu'ils n'étaient et ne sont pas responsables. L'augmentation de l'utilisation d'écoles à des fins militaires, privant les enfants des espaces sûrs dont ils ont besoin pour apprendre, recevoir une assistance vitale et se développer, a également été confirmée. Des milliers d'enfants ont ainsi subi des effets négatifs à long terme sur leur développement et leur bien-être.

Divers problèmes liés à la paix et la sécurité ont mis les enfants en danger en 2021, de l'impact dévastateur de l'extrémisme violent dans les régions du centre du Sahel et du bassin du lac Tchad aux conditions de sécurité désastreuses qui règnent dans la Corne de l'Afrique. Ces problèmes concernent aussi bien l'escalade des crises humanitaires et le mépris du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme que l'urgence climatique, les coups d'État qui se sont succédé ou les répercussions négatives persistantes de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les enfants touchés par un conflit. Il ne faut pas oublier que la pandémie est toujours en cours et que l'ONU rencontre toujours des difficultés et des retards dans la surveillance et la communication de l'information sur les violations graves. C'est pourquoi le nombre de violations confirmées tardivement qui figurent dans le rapport de cette année est plus élevé que les années précédentes. Elle a également ralenti la mise en œuvre des plans d'action communs et des autres mesures mises en place dans plusieurs situations pour améliorer la protection des enfants. En outre, la gravité de la violence armée, des conflits et de la guerre dans des pays comme l'Éthiopie, le Mozambique et l'Ukraine a conduit le Secrétaire général à inscrire ces situations parmi celles relevant du mandat relatif au sort des enfants dans les conflits armés, ce qui a entraîné le lancement immédiat d'une surveillance visant à établir un rapport sur ces situations d'ici à 2023.

Bien que la situation que je viens de décrire soit tragique pour les enfants, elle ne doit pas nous décourager. Parallèlement à la tragédie, nous avons également vu des signes d'espoir et d'amélioration en 2021. J'espère que les membres du Conseil se joindront à moi pour saluer le dévouement inébranlable des acteurs et partenaires de la protection de l'enfance sur le terrain, qui travaillent souvent dans des conditions extrêmement

difficiles et dangereuses et dont les effectifs ne cessent d'être réduits. Ils le font parce qu'ils savent qu'ils sont parfois les seuls intervenants pouvant aider les enfants sur le terrain. En outre, nous devons également saluer les parties à un conflit qui ont pris le temps de réfléchir aux moyens de mieux protéger les enfants en travaillant étroitement avec l'ONU à cette fin. Elles sont également mentionnées dans le rapport de cette année.

L'espoir a pris plusieurs formes en 2021 et je ne soulignerai que certaines de ces actions positives. Par exemple, 17 plans d'action communs avec des parties à un conflit sont actuellement en cours de mise en œuvre, dont trois ont été signés en 2021 : deux au Mali avec des groupes de la Plateforme et un au Yémen avec les houthistes. Ensemble, mon bureau et les équipes de la protection de l'enfance sur le terrain dialoguent avec succès avec d'autres parties inscrites sur la liste pour adopter des plans d'action dans des situations telles que l'Iraq et la Syrie. Au total, rien que l'année dernière, 40 nouveaux engagements et mesures convenues ont été mis en place par des parties à un conflit.

En République démocratique du Congo, par exemple, six commandants ont signé des déclarations unilatérales dans lesquelles ils se sont engagés à protéger les enfants suite aux efforts de plaidoyer de l'ONU. En Syrie, des mesures visant l'application du principe de responsabilité ont été adoptées contre du personnel des Forces démocratiques syriennes pour avoir violé les engagements pris dans le cadre de leur plan d'action. Aux Philippines, les forces armées ont signé un plan stratégique visant à prévenir les graves violations des droits de l'enfant et à y répondre. L'Iraq a facilité le rapatriement de quelque 223 enfants dans leur pays d'origine, à leur demande. Au Soudan du Sud, une conférence nationale sur les enfants et le conflit armé s'est tenue en mai. J'ai assisté à cette manifestation à Djouba et j'ai pu m'entretenir avec des partenaires gouvernementaux et un groupe diversifié de partenaires qui se sont tous engagés à œuvrer en faveur d'une meilleure protection des enfants.

La libération et la réintégration des enfants est un des résultats les plus concrets de notre travail commun. Plus de 12 200 enfants ont été libérés de groupes et de forces armées l'année dernière, souvent grâce aux efforts de plaidoyer déployés par l'ONU. Ce chiffre est resté stable au cours des cinq dernières années, ce qui est une grande réussite. En outre, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'analyse, l'élaboration de politiques et les partenariats, ainsi que les mécanismes de prévention, comme le

souligne la résolution 2427 (2018). En Inde, par exemple, la prévention a conduit à un renforcement de notre coopération, déjà fructueuse, avec le Gouvernement pour améliorer les systèmes de protection de l'enfance. Nous avons également intensifié notre coopération avec les organisations régionales, notamment l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Union européenne.

En ce qui concerne les efforts visant à mieux comprendre les problèmes auxquels les enfants sont confrontés, nous avons également identifié la nécessité d'examiner de manière plus approfondie les dimensions de genre des violations graves commises contre des enfants, ce qui a conduit à la publication d'une étude par mon bureau en mai, intitulée *The Gender Dimensions of Grave Violations against Children in Armed Conflict*, que j'invite le Conseil à consulter.

Hier, par exemple, j'ai également publié une note d'orientation sur les enlèvements, qui est particulièrement pertinente, compte tenu de l'augmentation de ce phénomène et du besoin exprimé par les observateurs de mieux comprendre comment s'acquitter de leurs obligations en matière de surveillance et de communication de l'information.

L'année dernière, nous avons également effectué des recherches et publié des études concernant l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les violations graves commises contre les enfants en période de conflit armé, ainsi qu'un rapport compilant les résultats de quatre consultations régionales menées en collaboration avec les équipes spéciales de pays (surveillance et information) des Nations Unies, leurs homologues dans les situations où il n'y a pas de mécanisme de surveillance et d'information et les bureaux régionaux des entités des Nations Unies, ainsi que l'UNICEF, afin de recenser les défis et de recueillir les enseignements tirés, l'objectif étant de renforcer le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé ainsi que le dialogue avec les parties à un conflit.

En 2021, nous avons également poursuivi nos efforts pour que la protection des enfants reste au centre des processus de paix. À cette fin, nous avons formé des médiateurs et des diplomates, notamment pour la Ligue des États arabes, en utilisant le Guide pratique à l'intention des médiateurs pour la protection des enfants dans les situations de conflit armé, que le Secrétaire général a lancé en 2020.

Le rapport met en exergue une série de recommandations formulées par le Secrétaire général, que j'encourage tous les membres à examiner minutieusement. Je voudrais en souligner quelques-unes aujourd'hui.

Premièrement, il est crucial que les opérations des Nations Unies sur le terrain disposent du mandat, du personnel et du financement nécessaires pour continuer d'effectuer les activités de surveillance et de communication de l'information, de dialoguer avec les parties, d'élaborer des plans d'action conjoints, de fournir une assistance technique aux signataires aux fins de mise en œuvre des accords et d'entreprendre de nombreuses autres interventions souvent salvatrices, notamment la libération des enfants touchés par des conflits. Sans ces activités relatives à la protection de l'enfance et le travail accompli sur le terrain par mon bureau, la situation serait sûrement pire.

Deuxièmement, les espaces humanitaires doivent toujours être protégés et les parties au conflit doivent permettre un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave à tous les enfants, tout en garantissant la sécurité du personnel et des biens humanitaires. Il est impératif que les hôpitaux et les écoles restent toujours des lieux sûrs et soient toujours protégés.

Troisièmement, il est essentiel de prévoir un appui financier durable et une assistance technique pour des programmes de réintégration opportuns, qui tiennent compte des questions de genre, de l'âge et du handicap, centrés sur les rescapés et ouverts à tous les enfants, y compris à ceux ayant subi des violences sexuelles, pour rompre le cycle de la violence et permettre à ces enfants d'avoir une seconde chance de mener une vie constructive. En outre, nous devons continuer de promouvoir les pratiques exemplaires et mettre au point les outils essentiels pour faire avancer constamment nos travaux. À cet égard, je remercie notre vaste réseau de partenaires de leur coopération de tous les instants, alors que nous cherchons à élargir et à approfondir nos capacités analytiques pour aider au mieux les enfants.

Les enfants touchés par les conflits ont besoin de notre soutien et ils en ont besoin maintenant. Il y a beaucoup de choses que nous pouvons faire. Par exemple, étant donné les conséquences dévastatrices des mines terrestres et des restes explosifs de guerre pour les enfants, longtemps après la fin des conflits, il est essentiel que la communauté internationale renforce de toute urgence son appui à la lutte antimines, notamment pour accroître la collecte de données et les programmes d'assistance adaptés

aux enfants. Toutes les parties au conflit doivent s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés, lorsqu'elles mènent des opérations militaires et armées. De plus, elles doivent veiller à ce que les auteurs de violations graves répondent de leurs actes.

Les États Membres peuvent prendre de nombreuses autres mesures pour appuyer la prévention, notamment en signant, en ratifiant et en appliquant les instruments internationaux pertinents et les engagements visant à protéger les enfants des hostilités, tout en prévenant les violations qu'ils pourraient subir. Pour toutes ces raisons, il est important de donner la priorité aux droits et aux besoins des enfants, qui sont au centre de la prévention des conflits, de l'alerte rapide, des processus de médiation et de paix, des initiatives de désarmement, de démobilisation et de réintégration, de la réforme du secteur de la sécurité et d'autres outils de paix et de sécurité essentiels, compte tenu du lien entre la paix, les conflits et la reconstruction après les conflits.

Pour conclure, alors que nous nous efforçons de renforcer la protection des enfants afin de mettre un terme à leur utilisation et à leur maltraitance dans les conflits armés, en raison d'un conflit armé ou par les parties à un conflit armé, il convient de terminer cette déclaration par un constat clair. La meilleure façon de protéger les enfants et de prévenir les violations dont ils pourraient être victimes dans les situations de conflit armé est de promouvoir et de défendre la paix. Faisons-le, pour leur bien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Gamba de Potgieter de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Russell.

M^{me} Russell (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invitée à participer à l'important débat public d'aujourd'hui sur les enfants et les conflits armés. C'est un véritable honneur d'être ici et de m'exprimer après mon amie Virginia Gamba de Potgieter, qui accomplit un travail extraordinaire.

Le rapport du Secrétaire général (S/2022/493) laisse peu de place à l'imagination. Partout dans le monde, alors que les conflits se multiplient, les violations graves visant les enfants se poursuivent. Les enfants et l'enfance sont attaqués. Je voudrais m'arrêter un instant pour relever le caractère effroyable des informations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général.

Le rapport présente des éléments de preuve vérifiés attestant de plus de 23 000 violations commises contre 19 165 enfants en 2021. Certains de ces enfants ont été tués. D'autres ont été gravement blessés. D'autres encore ont été violés ou ont subi plusieurs violations. Ils ont été enlevés à leur famille, arrachés à leur école et forcés de prendre les armes et de risquer leur vie. Ce ne sont là que des violations commises contre des enfants que l'ONU a pu vérifier ; il y a beaucoup d'autres enfants que nous n'avons pas pu atteindre et dont nous ne connaissons peut-être jamais l'histoire.

Le monde les a abandonnés. Comme l'a dit la Représentante spéciale du Secrétaire général Gamba de Potgieter, il n'y a pas de mot assez fort pour décrire les expériences horribles que ces enfants ont subies. J'ai récemment rencontré un jeune garçon dans un camp de personnes déplacées en République démocratique du Congo. Il s'y était réfugié pour échapper à la violence brutale qui régnait dans son village natal. Ce jeune enfant a vu son meilleur ami se faire décapiter. Je n'ai jamais vu un enfant aussi triste et tourmenté par ses souvenirs.

Durant la même visite, j'ai rencontré une jeune fille. Lorsque des hommes armés sont arrivés dans son village, sa sœur et elle ont dû faire un choix impossible : aider le groupe ou mourir. En fait, ce n'était pas du tout un choix. Sa sœur et elle ont été enlevées, violées et maltraitées. Sa sœur est morte une semaine après leur enlèvement. Lorsque je l'ai rencontrée, cette jeune fille avait déjà donné naissance à un enfant, peu après s'être échappée.

Ce ne sont là que deux enfants. Il y en a beaucoup plus. Cette année, nous avons ajouté trois nouvelles situations dans le rapport. Il y a trois autres conflits dans lesquels les enfants sont contraints de subir les conséquences des guerres menées par des adultes. L'UNICEF demande à toutes les parties belligérantes de ces conflits les plus récents de prendre des mesures pour protéger les enfants dès maintenant. L'ONU est prête à assister toute partie à un conflit, qui prendrait des mesures pour mieux protéger les enfants.

Le rapport dresse un tableau sombre. Toutefois, son objectif n'est pas seulement de pointer un doigt accusateur, mais aussi d'indiquer la voie à suivre. Au fil des ans, huit situations préoccupantes ont été complètement retirées du rapport, parce qu'il a été possible de mettre un terme aux graves violations commises contre des enfants.

Rien qu'en 2021, au moins 12 214 enfants ont été libérés des forces armées ou de groupes armés, ce qui porte le nombre total d'enfants dont on sait qu'ils ont été libérés

depuis l'an 2000 à plus de 186 000 filles et garçons. De nouveaux plans d'action ont été signés au Mali et au Yémen et 21 plans d'action sont actuellement mis en œuvre. Ce sont des progrès. Point capital, les activités de surveillance et de communication de l'information de l'ONU sur les violations graves ont été améliorées et sont plus robustes.

Les données qui figurent dans le rapport du Secrétaire général de cette année sont plus solides que jamais. L'ONU soutient ces données. Je voudrais prendre un moment pour saluer le travail des équipes des Nations Unies qui collectent et vérifient ces informations.

Nous nous engageons à faire ce travail dans le respect des principes humanitaires, à savoir les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. Nous avons besoin que les États Membres nous accordent l'espace nécessaire pour le faire. Nous sommes toujours aussi attachés à ce programme essentiel. Pour notre plus grande honte à tous, ce programme est toujours nécessaire plus de 25 ans après son lancement.

Les États Membres disposent d'un pouvoir considérable pour améliorer la protection des enfants. Avec tout le respect que nous leur devons, nous leur demandons instamment de faire davantage. Ils doivent bien évidemment insister sur le respect du droit international humanitaire, mais nous leur demandons également d'aller au-delà des exigences imposées par la loi. Ils ont le pouvoir de donner des ordres militaires assortis d'une politique de tolérance zéro à l'égard des violations graves commises contre les enfants. Nous leur demandons de bien vouloir utiliser ce pouvoir. Ils doivent approuver et mettre en œuvre la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, qui vise à protéger les enfants et les écoles contre les attaques et l'utilisation de ces établissements à mauvais escient par les parties à un conflit, ainsi que les Principes de Paris, qui prévoient la démobilisation et la réintégration des enfants qui ont été utilisés par des forces et groupes armés. Nous leur demandons d'user de leur influence pour inciter les États et les groupes armés non étatiques à prévenir les violations graves contre les enfants et à y mettre un terme, et à protéger de la stigmatisation et de la revictimisation les enfants qui ont survécu à des violations graves. Cela implique de mettre fin à la détention des enfants qui ont été contraints de servir dans des groupes armés, et de cesser de leur refuser le droit à la citoyenneté, quels que soient les groupes auxquels ils ont été associés. Enfin, nous comptons sur eux pour appuyer les efforts déployés par l'ONU pour mettre en œuvre le programme sur les enfants et les conflits armés sur le terrain, tant en allouant des ressources qu'en s'engageant à collaborer avec nous pour préserver, consolider et défendre ce programme.

Chaque enfant a le droit d'être protégé aussi bien en temps de guerre qu'en temps de paix. Le respect de ce droit n'est pas une option, mais une obligation sacrée qui traduit notre devoir humain le plus profond de protéger les générations futures et de construire un avenir plus durable pour tous. Graça Machel l'a dit dans une formule devenue célèbre : protéger les enfants de l'impact des conflits armés est la responsabilité de chacun et doit être l'affaire de tous. Je suis reconnaissante aux membres du Conseil de sécurité d'avoir endossé cette responsabilité, et je vous remercie de nouveau, Monsieur le Président, de m'avoir invitée à prendre la parole aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Russell de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Kumi.

M. Kumi (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies de m'avoir invité à prendre la parole devant les États Membres, ainsi que ces derniers de bien vouloir m'écouter.

Je m'appelle Patrick, et je voudrais parler brièvement de mon histoire et formuler quelques recommandations qui, selon moi, pourraient porter leurs fruits si nous travaillons de concert. Je demande à toutes les personnes ici présentes de les écouter, et je sais que tout le monde le fera.

En 2016, j'avais 15 ans. Je vivais avec ma famille dans un village, loin du terrorisme du Soudan du Sud. Un jour, je suis allé travailler à la ferme avec mon père. Malheureusement, un groupe armé est arrivé et nous a enlevés. Ses membres nous ont emmenés loin de notre maison et de notre village. Ils nous ont torturés et ont prétendu que mon père détenait une arme. Ils nous ont forcés à dormir dans une fosse remplie d'eau qui nous arrivait jusqu'au cou et n'ont pas arrêté de nous rouer de coups. Comme mon père ne pouvait pas avouer quelque chose qu'il n'avait pas fait, ils l'ont abattu devant moi. Ils m'ont alors dit de rejoindre leurs rangs, faute de quoi je mourrais. Je ne me souviens pas de ce que j'ai répondu. Je ne me suis rendu compte que j'avais répondu positivement que lorsque je me suis retrouvé au milieu d'un camp où étaient rassemblés des centaines d'autres enfants. Je n'ai pas pu manger pendant des jours ni m'arrêter de pleurer. Il y avait plus de 2 000 personnes dans les baraquements, dont la moitié étaient des enfants, et beaucoup d'entre eux portaient des armes. J'étais choqué et sans voix. Les quelques personnes à qui j'ai parlé m'ont appris que certains de ces enfants s'étaient engagés parce qu'on leur avait offert de l'argent et promis des postes à

responsabilité. Certains s'étaient engagés parce que leur famille avait été tuée et qu'ils avaient soif de vengeance. Un garçon de 10 ans m'a dit que ses parents le maltraitaient et qu'il ne pouvait plus supporter de vivre avec eux. D'autres jeunes enfants étaient mariés, et même certains adultes avaient épousé des enfants âgés de 14 ou 15 ans. Dans chaque attaque à laquelle j'ai été forcé de participer, au moins cinq enfants ont été blessés ou tués. Il n'y avait pas de soins médicaux. Lorsqu'un enfant tombait malade, soit il mourait, soit il survivait. Nous buvions la même eau que les animaux.

Un jour, les forces gouvernementales ont attaqué nos baraquements. Les tirs fusaient de toutes parts. C'était le chaos. J'ai couru. J'ai échappé de peu à la mort. J'ai continué de courir et je me suis retrouvé en Ouganda, où j'ai été enregistré comme réfugié dans le camp de réfugiés de Bidi Bidi. Il m'a fallu 11 mois pour retrouver ma famille. Lorsque je l'ai enfin retrouvée, ce fut un moment de joie, de bonheur et de tristesse.

En 2018, j'ai rejoint le programme de War Child connu sous le nom de VoiceMore, un programme de défense des intérêts des jeunes. J'ai suivi une formation et dirigé un projet en faveur des orphelins et des enfants séparés, aux côtés d'autres jeunes de ma région. Après le programme, avec des amis, nous avons fondé notre propre organisation locale, Similar Ground, grâce à laquelle nous aidons des centaines d'enfants à se remettre du stress et des traumatismes qu'ils ont subis. Nous menons également des campagnes de sensibilisation auprès des jeunes. Cela signifie beaucoup pour nous d'aider des centaines d'enfants à se remettre de leurs expériences traumatiques et de permettre à d'autres jeunes de jouer un plus grand rôle dans leur communauté. Cette année, je me suis inscrit à une formation universitaire sur les droits humains, la paix et l'action humanitaire. J'ai perdu trois ans de ma vie à essayer de guérir, et de nombreux enfants de ma communauté ne parviennent pas à se remettre aussi rapidement. Certains ne se remettent jamais. Je ne suis qu'un exemple parmi d'autres, car nous savons que des milliers d'enfants vivent actuellement ce que j'ai vécu. J'ai beaucoup réfléchi au fil des années à ce qui aurait pu aider un enfant comme moi. En m'appuyant sur mon expérience et mon travail auprès d'autres enfants, je voudrais formuler quatre recommandations.

Premièrement, il convient de mettre en place une réintégration de meilleure qualité qui comprenne réellement les enfants. Les enfants qui quittent les groupes armés ont besoin de notre plein soutien pour guérir. Ils

ont besoin de soins médicaux. Ils doivent être réunis avec leur famille et avoir la possibilité d'apprendre. Plus important encore, il faut aider leurs communautés à les accueillir. Les enfants qui quittent les groupes armés sont considérés comme une menace, et il faut faire davantage pour aider les populations à comprendre leurs besoins et ce qu'ils ont vécu. En outre, les enfants et les jeunes qui quittent ces forces armées manquent de perspectives. Ils doivent acquérir de nouvelles compétences et apprendre à les mettre à profit.

Deuxièmement, nous savons tous que des milliards de dollars sont dépensés chaque année au titre de l'aide humanitaire, mais que cette aide n'est pas pérenne. Nous donnons de l'argent pour que des interventions humanitaires soient menées. Des projets sont mis en œuvre, puis arrivent à leur terme. Les organisations internationales doivent renforcer leur collaboration avec les gouvernements et les organisations nationales et locales afin que, lorsque les projets touchent à leur fin, la communauté et le gouvernement en question puissent prendre le relais. Je voudrais également demander que des financements à plus long terme soient mis à disposition des projets, et que les organisations locales et les groupes communautaires, y compris de jeunes, puissent les diriger. Les organisations non gouvernementales internationales jouent un rôle majeur, mais elles finissent toutes par partir, alors que nous connaissons très bien nos propres problèmes et que nous pouvons rendre nos activités plus durables.

Troisièmement, nous devons permettre aux personnes comme moi, les enfants et les jeunes, de participer davantage à la prise de décision. Je suis heureux de pouvoir m'exprimer ici aujourd'hui, et je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est offerte. Mais un jeune par an, ce n'est pas assez. Les jeunes touchés par les conflits ont besoin d'avoir davantage de possibilités de participer à l'élaboration des politiques et des programmes qui les concernent. Les enfants touchés par les conflits deviendront bientôt des adultes, et nombre d'entre eux seront prêts à faire partie de la solution. Cela améliorera la situation à long terme. Les jeunes doivent avoir davantage de possibilités de participer au système des Nations Unies et à la conception des réponses, et d'en être le fer de lance, ainsi que plus de moyens d'action.

Enfin, il faut plus de responsabilité. Il existe déjà de nombreuses lois qui sont censées protéger les enfants touchés par les conflits, par exemple le Convention relative aux droits de l'enfant, les Conventions de Genève et les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. La plupart des pays ont accepté ces lois, mais

elles ne sont pas respectées. Elles ne sont pas appliquées comme elles devraient l'être aux niveaux national et régional. Chacun doit être davantage tenu comptable des promesses faites et des engagements pris. Il faudrait déployer davantage d'efforts pour s'assurer que les militaires, les groupes armés, les collectivités locales et toute personne qui rencontre un enfant dans une zone de conflit connaissent et comprennent ces lois, et que ceux qui les enfreignent soient tenus de rendre des comptes.

La semaine dernière, je me suis assis avec mes amis et collègues à Bidi Bidi et je leur ai demandé quelle était la chose la plus importante que je devais demander au Conseil de sécurité. Ils étaient tous d'accord pour dire que c'était la participation des enfants et des jeunes à l'élaboration des politiques et des programmes. Si c'est quelque chose qui est destiné aux enfants et aux jeunes, alors ils doivent y participer.

Je voudrais conclure mon intervention en remerciant mes amis et mes collaborateurs de Similar Ground et du réseau War Child, ainsi que les autres personnes et organisations qui m'ont aidé tout au long de mon parcours. Je remercie les membres du Conseil de sécurité de ce qu'ils feront pour mieux aider les enfants dans les situations de conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie vivement M. Kumi d'avoir partagé avec nous son expérience et d'avoir porté à notre attention des recommandations qui, j'en suis certain, seront importantes pour guider nos travaux à l'avenir.

Je vais maintenant faire une déclaration à titre national, en ma qualité de Vice-Ministre brésilien des relations extérieures.

Je tiens à remercier une fois encore tous les participants pour cette occasion d'avoir cet important débat. Je voudrais remercier le Secrétaire général de son dernier rapport annuel sur les enfants et les conflits armés (S/2022/493). Je félicite également la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, de son dévouement et des efforts qu'elle continue de déployer pour dialoguer avec les parties dans les pays touchés par les conflits afin de protéger les enfants. Je la remercie également des observations qu'elle a formulées ce matin. Je tiens également à remercier la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Catherine Russell, de ses efforts inlassables et résolus. En outre, je remercie une fois encore M. Patrick Kumi du témoignage émouvant et mobilisateur qu'il a livré au Conseil de sécurité.

Ces 25 dernières années, l'ONU a réalisé de précieux progrès pour ce qui est de protéger les enfants contre le fléau de la guerre. Le rapport de cette année montre que, rien qu'en 2021, plus de 12 000 enfants qui étaient aux mains de forces ou de groupes armés ont été libérés. Pourtant, malgré les efforts déployés à ce jour, il reste un long chemin à parcourir. Les enfants restent susceptibles d'être victimes des six violations graves en raison du non-respect par les parties à un conflit armé du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés.

Certains de ces enfants se trouvaient en situation particulièrement vulnérable, comme les enfants réfugiés, déplacés ou apatrides. Le déplacement pose des risques supplémentaires pour la sécurité des enfants, notamment la vulnérabilité à la traite et à l'exploitation, en particulier pour les enfants non accompagnés ou séparés de leurs parents ou des personnes qui ont leur charge. Les enfants déplacés sont également confrontés à des obstacles lorsqu'ils tentent d'accéder à des services essentiels, tels que l'éducation et les soins de santé. Cette situation entrave gravement l'épanouissement des enfants et accroît le risque qu'ils soient victimes d'autres violations graves.

Les pays voisins, de transit ou d'accueil doivent veiller à ce que les enfants qui arrivent sur leur territoire soient immédiatement identifiés et aient pleinement accès à tous les services publics et avantages sociaux, quel que soit leur statut migratoire. Ils doivent notamment avoir accès à l'éducation, conformément à la résolution 2601 (2021), adoptée l'année dernière. Le Brésil fournit un accès à l'éducation et aux soins de santé, entre autres services et prestations, aux enfants qui fuient des pays tels que l'Afghanistan, Haïti, la Syrie et le Venezuela. Les enfants méritent toujours notre appui, indépendamment de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur nationalité et de leur statut migratoire ou de tout autre statut.

Une tendance inquiétante se dégage du rapport de cette année, à savoir que le nombre d'enlèvements a augmenté de plus de 20 % par rapport à 2020. Il s'agit d'une des violations graves qui connaît la plus forte progression. Les garçons comme les filles sont exposés au risque d'enlèvement. Le plus souvent, les garçons qui sont victimes d'un enlèvement sont aussi victimes de recrutement. Les filles enlevées sont susceptibles de subir des violations telles que la violence sexuelle, le mariage forcé et l'exploitation. Les garçons et les filles ont souvent besoin de types d'appui différents avant, pendant et après un conflit.

Les efforts de prévention et la protection des enfants contre les violations graves doivent être une priorité pour la communauté internationale, tout comme la réintégration, qui est essentielle pour aider les enfants à reconstruire leur vie. Une fois libérés, ils sont souvent confrontés à l'exclusion, à la stigmatisation et à l'absence de perspectives. Un monde qui abandonne ses enfants n'a pas d'avenir ; il n'inspire ni foi ni espoir. La réintégration doit être considérée comme le troisième pilier de l'action menée en faveur des enfants touchés par les conflits armés, qui vient compléter les efforts de prévention et de protection. La réintégration doit être perçue comme un processus à long terme qui nécessite un engagement à long terme. Elle doit également être considérée comme un outil de consolidation et de pérennisation de la paix.

Nous encourageons le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés à dialoguer avec les parties à un conflit en vue d'élaborer des plans d'action spécifiques pour la réintégration, dans lesquels les communautés, partenaires et donateurs concernés pourraient être reliés en un seul réseau de solidarité. Ce faisant, nous encourageons également le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général et le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés à tirer pleinement parti des connaissances spécialisées de la Commission de consolidation de la paix, qui est particulièrement bien placée pour faire la soudure entre les discussions sur les différents piliers, telle celle que nous nous proposons d'avoir aujourd'hui.

Je voudrais également dire quelques mots sur quatre aspects clefs pour une action efficace en faveur des enfants touchés par les conflits armés.

Premièrement, l'application du principe de responsabilité est essentielle pour mettre fin aux violations graves. Le Brésil souscrit à l'appel lancé par le Secrétaire général dans son rapport, encourageant les États Membres à adopter des mesures visant à établir les responsabilités au niveau national et à coopérer avec les mécanismes internationaux d'établissement des responsabilités.

Deuxièmement, toutes les mesures antiterroristes doivent respecter le droit international. Si la lutte contre le terrorisme se fait au détriment de nos enfants, elle aura manqué son but. Les enfants doivent toujours être traités avant tout comme des victimes, y compris ceux qui sont associés à des groupes désignés comme terroristes, et la privation de liberté ne devrait être utilisée qu'en dernier recours et pour la durée la plus brève possible.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit veiller à ce que les sanctions n'aient pas de conséquences humanitaires néfastes pour les populations civiles, y compris les enfants, ni d'effets négatifs sur les activités menées par les organisations humanitaires. Nous l'encourageons à continuer d'améliorer les exceptions pour raison humanitaire dans les régimes de sanctions et à envisager d'inclure des experts en matière des droits de l'enfant dans les mécanismes de surveillance des comités des sanctions, y compris dans les groupes d'experts.

Quatrièmement, le Brésil souscrit à l'observation formulée par le Secrétaire général dans son rapport, sur l'importance de veiller à ce que les dispositions et les capacités en matière de protection de l'enfance soient intégrées dans tous les mandats pertinents des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies.

Pour terminer, le Brésil est convaincu que les enfants peuvent continuer à rapprocher les Membres de l'Organisation. Certes, nous savons que le Conseil de sécurité est divisé sur un éventail complexe de questions, mais protéger les enfants de la guerre devrait être pour nous un dénominateur commun. Comme cela était dit dans le rapport Graça Machel :

« Dans un monde de plus en plus divers et disparate, les enfants sont une force d'union qui peuvent rassembler les collectivités autour de normes éthiques communes » (A/51/306, par. 6).

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président d'avoir organisé le débat de cette année sur les enfants et les conflits armés. Je remercie également la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Gamba de Potgieter, la Directrice générale, M^{me} Russell, ainsi que M. Patrick Kumi de leurs exposés édifiants.

Au cours de l'année écoulée, nous avons assisté à une hausse spectaculaire de l'instabilité politique, des prises de pouvoir militaires et des coups d'État. Nous avons été témoins de flambées de violence et d'agressions militaires non provoquées, et le rapport annuel pour 2021 (S/2022/493) montre que, malgré l'existence d'obligations juridiques et de cadres normatifs destinés à protéger les enfants, le nombre de cas confirmés de

violations graves demeure alarmant. Le rapport expose une réalité très dérangeante, mais incontestable : les enfants paient le plus lourd tribut à la guerre.

Selon un récent rapport de l'Organisation des Nations Unies, au Myanmar, l'armée a tué au moins 142 enfants, plus d'un quart de million d'enfants ont été déplacés et plus de 1400 ont été détenus arbitrairement. Ces enfants courent un risque élevé de subir de nouvelles violations du droit international et d'atteintes à celui-ci. Nous sommes en outre vivement préoccupés par les informations selon lesquelles des écoles de filles seraient prises pour cible dans la région du bassin du lac Tchad et en Afghanistan. Le refus des autorités afghanes de facto de reconnaître le droit des filles à l'éducation est inacceptable. La guerre illégale menée par la Russie contre l'Ukraine est également synonyme d'immenses souffrances, de mort et d'un avenir incertain pour des millions d'enfants. Beaucoup ont été contraints de fuir leurs foyers. Les pays qui accueillent des enfants non accompagnés ou séparés doivent faire le nécessaire pour que ceux-ci soient immédiatement identifiés et enregistrés, et qu'une protection et un soutien adéquats leur soient fournis.

Dans ce contexte troublant, je voudrais mettre en lumière quelques mesures que nous devrions prendre pour faire avancer le programme. Premièrement, nous devons disposer des faits et des données afin de réagir de manière adéquate. Les équipes de pays des Nations Unies et les partenaires de l'ONU ont démontré leur capacité d'adaptation, en assurant la surveillance et la communication de l'information sur les violations commises dans des contextes difficiles. De plus, l'ajout de quatre nouvelles situations préoccupantes dans le rapport de cette année marque une étape importante dans la réalisation de progrès à l'échelle nationale en matière de protection des enfants. Nous devons cependant faire davantage pour mobiliser les fonds nécessaires, en assurant également un suivi à la Cinquième Commission.

Deuxièmement, comme nous le savons, il vaut mieux prévenir que guérir. Nous devons prendre des mesures concrètes pour prévenir les violations et les atteintes dont sont victimes les enfants. Nous appelons, d'une part, toutes les parties à un conflit à conclure des plans d'action avec la Représentante spéciale du Secrétaire général et à les mettre en œuvre et, d'autre part, les États Membres à approuver et à appliquer les Principes de Paris et les Principes de Vancouver, ainsi que la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. La mise en œuvre effective de la résolution 2601 (2021) est également primordiale.

Troisièmement, les enfants doivent être traités comme des enfants. Cela vaut pour tous les enfants, y compris ceux qui sont associés à des groupes armés, même ceux désignés comme terroristes. Nous exhortons les États Membres à traiter tous les enfants concernés avant tout comme des victimes de violations du droit international. Les sociétés ne sauraient instaurer une paix durable sans la réintégration effective et durable des enfants. En outre, l'incarcération des enfants ne doit être utilisée qu'en dernier ressort et pour une durée aussi brève que possible. Il convient avant tout de privilégier les mesures non judiciaires.

Enfin, le principe de responsabilité doit être appliqué. Tous les États Membres doivent traduire en justice les responsables de violations du droit international, notamment en coopérant avec les mécanismes de justice internationale tels que la Cour pénale internationale. L'intégrité et l'indépendance de la Représentante spéciale pour ce qui est de surveiller et de rendre compte des six violations graves commises à l'encontre des enfants sont déterminantes. Toutes les parties à un conflit doivent être tenues de respecter les mêmes normes de transparence, notamment par l'intermédiaire des critères d'inscription sur les listes et de radiation.

Les enfants qui vivent dans une situation de conflit n'ont pas de temps à perdre. Leur enfance et notre avenir commun sont en jeu. En tant que Présidente du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, la Norvège maintient son engagement. Agissons maintenant pour garantir une vie meilleure aux millions d'enfants qui vivent dans des situations de conflit armé.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Pour reprendre les mots de mon illustre compatriote et ancien Secrétaire général, Busumuru Kofi Annan :

« Nous avons tous été enfants un jour. Et nous aspirons tous au bien-être de nos enfants, qui a toujours été et restera l'aspiration la mieux partagée du monde ».

Aujourd'hui, alors que nous sommes réunis dans la salle du Conseil de sécurité, unis par notre aspiration collective à protéger les enfants et à assurer leur bien-être, le Ghana souhaite remercier le Brésil d'avoir organisé ce débat public de haut niveau sur les enfants et les conflits armés. Trouver des moyens de protéger les enfants de la dure réalité à laquelle ils sont confrontés au quotidien en grandissant dans des communautés ravagées par des conflits armés représente la responsabilité la plus importante que nous puissions endosser pour défendre les personnes sans défense et les plus vulnérables. À cet égard, je tiens à exprimer ma gratitude à la Représentante spéciale du Secrétaire

général, M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, et à la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, M^{me} Catherine Russell, pour leurs exposés très instructifs, ainsi qu'à M. Patrick Kumi, pour son témoignage particulièrement poignant, qui nous rappelle à juste titre la nécessité d'agir pour honorer nos promesses et les engagements que nous avons tous contractés, en tant que communauté internationale, envers les enfants du monde entier.

Cette année, dans le cadre de la commémoration du vingt-cinquième anniversaire de la création des mandats relatifs aux enfants et aux conflits armés, le Ghana a jugé encourageant le rappel des résultats obtenus par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général, l'UNICEF et d'autres organismes au cours des deux dernières décennies, notamment la libération fructueuse de centaines de milliers d'enfants détenus par des groupes armés et leur réintégration dans la société, l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action par les parties à un conflit et la fourniture de services aux personnes rescapées et aux familles touchées. Ces résultats redonnent espoir dans les capacités qui existent actuellement pour garantir la sécurité des enfants.

Nous demeurons néanmoins préoccupés par le fait que les enfants vivant dans des situations de conflit sont aujourd'hui beaucoup plus nombreux à être victimes des six violations graves commises à l'encontre des enfants, en particulier le meurtre et la mutilation, notamment à cause de restes explosifs de guerre, de mines terrestres antipersonnel et d'engins explosifs improvisés, ainsi que le recrutement et l'utilisation d'enfants, et le refus d'accès humanitaire aux enfants par une multitude d'acteurs qui opèrent dans un climat d'impunité et de dysfonctionnement social et qui s'enorgueillissent d'user comme d'une arme de guerre des attaques les plus odieuses contre les enfants. Les enfants réfugiés, déplacés à l'intérieur de leur pays et apatrides sont encore plus affligés par les horreurs des conflits armés, car l'absence de foyer, de famille ou même de citoyenneté les expose davantage à la violence extrême et aux sévices. Les détentions arbitraires et les mauvais traitements infligés aux enfants qui sont associés, ou qui seraient associés, à des groupes armés sont une caractéristique dominante de nombreux conflits armés, laquelle doit être combattue en privilégiant les mécanismes mondiaux et nationaux de libération et de réintégration des enfants. Les images déchirantes que nous voyons et les témoignages décourageants que nous entendons souvent au Conseil de sécurité quant au sort des enfants dans les situations de conflit armé doivent nous inciter à canaliser notre colère et notre répulsion légitimes vers la consolidation de notre culture de l'action robuste.

Dans le cadre du présent débat public, outre le fait que le Ghana s'associe aux déclarations qui seront lues au nom du Groupe des Amis de la responsabilité de protéger et du Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés, nous souhaitons insister sur quatre messages importants quant à la manière dont l'ONU et ses États Membres peuvent encore renforcer la protection des enfants dans les situations de conflit. Premièrement, les ressources que nous consacrons à la mise en œuvre du programme sur les enfants et les conflits armés sont révélatrices de l'importance que nous lui accordons. Nous appelons donc à appuyer pleinement l'affectation de ressources ciblées, pratiques et en temps voulu pour faciliter les réponses aux menaces visant les enfants et prévenir les dangers auxquels ils pourraient être confrontés. Ces ressources permettent, entre autres, d'assurer un hébergement sûr et une protection renforcée contre les six violations graves pour les enfants déplacés, réfugiés et apatrides.

Cependant, il est urgent que la communauté internationale et les États Membres fournissent des ressources ciblées et œuvrent de concert pour sensibiliser les communautés aux risques liés aux engins explosifs, ainsi que pour détecter les engins explosifs de toutes sortes qui pourraient mettre en danger la vie des enfants et clôturer les terrains où il se trouvent avant de les détruire.

Deuxièmement, les organisations régionales de l'ONU et les États Membres doivent intégrer la protection de l'enfance dans tous leurs efforts et leurs débats sur les conflits, y compris la prévention des conflits, la médiation, la consolidation de la paix et la reconstruction après les conflits.

Les missions de maintien de la paix doivent veiller à l'intégration des obligations en matière de protection de l'enfance dans leurs politiques, leurs décisions et leurs activités de planification, et doivent désigner des coordonnateurs chargés de la protection de l'enfance pour leurs opérations de maintien de la paix et leurs opérations sur le terrain.

Troisièmement, il est urgent de veiller à ce que les enfants associés à des groupes armés ou terroristes ne soient pas traités comme des criminels mais plutôt comme des victimes. Avec l'appui de l'ONU, il convient d'aider les États qui ont besoin de capacités à mettre en place des instructions permanentes sur le transfert rapide de ces enfants à des acteurs civils de la protection de l'enfance et leur intégration dans la société, conformément à la résolution 2427 (2018) et à la Convention relative aux droits de l'enfant, entre autres instruments.

Enfin, compte tenu de l'importance que revêt l'éducation des enfants, nous condamnons fermement l'utilisation des écoles à des fins militaires ainsi que toutes les attaques contre les écoles et les établissements d'enseignement. Les États Membres ont la responsabilité de formuler et d'appliquer strictement des lois qui criminalisent les attaques contre les écoles, ainsi que de garantir la continuité, le rétablissement et la préservation de l'éducation pendant les conflits armés, conformément à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

Nous demandons que cet engagement soit respecté par tous et réaffirmons que toutes les parties à un conflit doivent respecter le caractère civil des écoles, conformément au droit international humanitaire.

Pour terminer, je voudrais rappeler que si des progrès importants ont été réalisés au niveau mondial en matière de sensibilisation et de protection des enfants touchés par un conflit armé, il reste beaucoup de chemin à parcourir pour renforcer la collaboration internationale afin de protéger les enfants en période de conflit. Le Ghana s'engage à faire tous les efforts nécessaires pour protéger ces enfants et leur assurer un avenir sûr et durable.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés la Représentante spéciale Gamba de Potgieter et la Directrice générale Russell. Je remercie M. Kumi d'avoir partagé ses expériences et ses observations ; il est très important pour nous de les entendre. Je remercie également le Brésil d'avoir organisé ce débat très important.

Le rapport de cette année sur les enfants et les conflits armés (S/2022/493) donne un aperçu peu réjouissant des conséquences des conflits sur les enfants. En Éthiopie, des milliers d'enfants ont été contraints de fuir leurs foyers, séparés de leur famille et soumis à des violences sexuelles. Nous jugeons encourageante la trêve humanitaire conclue dans le nord de l'Éthiopie et espérons que toutes les parties profiteront de cette dynamique pour faire avancer les pourparlers en vue d'un cessez-le-feu durable.

Le conflit au Yémen a causé d'énormes souffrances aux enfants, y compris en raison du refus d'accès humanitaire. Des enfants ont été tués, mutilés, soumis à des violences sexuelles, recrutés et utilisés dans ce conflit. Nous saluons la trêve au Yémen, qui offre un répit à tous les Yéménites, y compris les enfants, et continuons à appuyer le dialogue entre l'ONU et les parties au conflit pour protéger les enfants et prévenir les violations dont ils sont victimes.

La situation au Myanmar est de plus en plus préoccupante. En une seule journée, dans l'État de Kayah en décembre dernier, les forces armées du Myanmar ont massacré au moins 35 personnes, dont des enfants et deux membres du personnel de Save the Children, puis ont brûlé leurs corps. Selon un médecin qui a examiné les dépouilles, le crâne de presque toutes les victimes avait été fracturé. Il est incompréhensible que, face à une telle brutalité, certains membres de la communauté internationale continuent de fournir à l'armée du Myanmar les outils meurtriers qui lui permettent de mener sa campagne de violence et de répression. La vente d'armes et de technologies à double usage à l'armée doit cesser immédiatement.

La guerre de la Russie contre l'Ukraine a ouvert un nouveau chapitre sombre dans les attaques contre les enfants. Les enfants ukrainiens sont de plus en plus menacés alors que les forces russes multiplient leurs frappes contre les hôpitaux et les écoles. Elles auraient aussi déporté de force plus d'un million de civils ukrainiens vers la Russie par le biais d'un processus dit de filtration, dont plus de 260 000 enfants. Dans le même temps, la Commissaire aux droits de l'enfant de la Russie vante les efforts déployés par le Kremlin pour accélérer l'adoption d'enfants ukrainiens en Russie.

Nous nous félicitons que le Secrétaire général et sa représentante spéciale, M^{me} Gamba de Potgieter, aient inclus l'Ukraine, le Mozambique et l'Éthiopie à la liste des situations préoccupantes du rapport annuel sur les enfants et les conflits armés. Cette décision met en lumière les violations et les abus qui continuent d'être commis contre les enfants.

En 2021, les violentes attaques visant des écoliers en Afghanistan, en particulier des filles, ont entravé l'accès à l'éducation. En 2022, les groupes armés et les forces gouvernementales n'utilisent plus les établissements scolaires à des fins militaires, mais il n'y a eu aucun dividende de la paix pour les filles afghanes, à qui on a interdit de s'inscrire dans les écoles secondaires. Tous les enfants afghans, indépendamment de qui ils sont, ont droit à l'éducation sur un pied d'égalité.

Le Conseil de sécurité a été clair et unanime. Si les Taliban veulent normaliser leurs relations avec la communauté internationale, ils doivent rouvrir les écoles pour toutes les élèves et étudiantes sans plus attendre.

Il est clair que nous n'avons pas fait assez pour protéger les enfants des conséquences des conflits. Les États-Unis restent fermement attachés à la question des enfants et des conflits armés et tiennent à ce qu'il lui

soit accordé une plus grande attention et à ce qu'elle soit renforcée et mieux intégrée à l'ensemble des travaux du Conseil de sécurité.

Au niveau national, les violations commises contre des enfants doivent être criminalisées dans le droit interne. Nous appelons tous les États Membres à adopter des mesures de responsabilité nationales afin que les auteurs de ces actes soient amenés à en répondre.

Au niveau international, le Conseil doit s'assurer que toutes les opérations de paix et les missions politiques de l'ONU disposent de capacités adéquates en matière de protection de l'enfance, en donnant la priorité à la protection de l'enfance pendant les phases de transition.

En outre, rappelant les observations formulées ce matin par la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Gamba de Potgieter, sur la nécessité d'espaces humanitaires sûrs, nous la prions d'élaborer une note d'orientation sur le refus de l'accès humanitaire aux enfants, conformément aux notes d'orientation concernant d'autres violations. Nous demandons à toutes les parties à un conflit d'autoriser et de faciliter un accès sans entrave, rapide et sûr, afin de garantir l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations touchées, en particulier aux enfants.

Il ne s'agit pas de protéger un petit sous-ensemble de la population mondiale. Lorsque nous prenons des mesures pour protéger les enfants, nous protégeons et sauvegardons notre avenir collectif et nous œuvrons activement à mettre fin aux conflits persistants. La protection des enfants est un élément essentiel du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. de Rivière (France) : Je remercie le Brésil pour l'organisation de ce débat. Je remercie aussi M^{me} Russell et M^{me} Gamba de Potgieter pour leurs exposés et je salue le témoignage poignant de M. Kumi en tant que rescapé. Je rends hommage à travers lui à toutes les personnes engagées pour la protection des enfants dans les conflits.

La France salue les efforts continus de l'ensemble du système des Nations Unies pour libérer les enfants de la guerre. Avec plus de 150 000 enfants libérés depuis 2005, le programme relatif aux enfants et aux conflits armés représente ce que le Conseil de sécurité peut faire de mieux quand les circonstances l'exigent. Néanmoins, nous pouvons et nous devons faire davantage. Les violations se poursuivent. Les conflits se multiplient et accroissent la vulnérabilité des enfants. Les violations commises par les forces régulières augmentent.

À ce titre, la France condamne à nouveau l'agression russe contre l'Ukraine. Ses conséquences sur les enfants sont dramatiques. Les mécanismes du Conseil doivent être mis en jeu sans attendre, le cas échéant, à travers des rapports plus réguliers quand l'urgence l'impose. Les meurtres, mutilations et attaques contre les écoles et les hôpitaux doivent être recensés et attribués sans délai. Il en va de la crédibilité des Nations Unies et de celle la liste d'infamie.

La France est également préoccupée par les situations en Somalie, en Afghanistan, en Birmanie, en Syrie et au Yémen. Nous saluons les efforts des Nations Unies pour instaurer un dialogue avec les parties et promouvoir la signature de plans d'action.

Face à ces tendances inquiétantes, je souhaite insister sur trois points.

D'abord, la lutte contre les violations graves ne doit pas s'arrêter à la libération des enfants. La réintégration dans la société est fondamentale. Le re-recrutement constitue un échec impardonnable. Les Principes de Paris et les Engagements de Paris répondent à cet objectif double de libération des enfants soldats et de leur réintégration dans la vie civile. Cent-douze États ont déjà entériné ces principes et engagements depuis 2007. Nous réitérons notre appel à leur entérinement universel.

Ensuite, nous devons redoubler d'efforts pour protéger les enfants réfugiés et déplacés internes. Ils figurent parmi les plus vulnérables. La France salue l'action du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et des acteurs humanitaires. L'accès à l'éducation est un enjeu majeur. La France a œuvré, par exemple, à la scolarisation immédiate de plus de 18 000 enfants ukrainiens réfugiés. Nous saluons aussi l'accent mis aujourd'hui sur la situation des enfants apatrides. Il faut abroger les lois empêchant les mères de transmettre leur nationalité et de garantir l'enregistrement universel des naissances. Tous les enfants doivent pouvoir jouir de leurs droits de façon égale.

Enfin, nous devons continuer de lutter sans relâche contre l'impunité. La France salue le rôle des Nations Unies et de tous les acteurs engagés en faveur de la protection de l'enfance. Nous devons également utiliser davantage l'outil des sanctions, en complément des poursuites judiciaires.

Le Conseil peut être assuré que la France poursuivra son engagement historique en faveur de la protection de l'enfance dans les conflits.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie le Brésil d'avoir organisé le présent débat public sur les enfants et les conflits armés. Nous remercions également S. E. le Vice-Ministre brésilien des relations extérieures, l'Ambassadeur Fernando Simas Magalhães, de présider la séance d'aujourd'hui. Nous saluons la présence de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, et de la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, M^{me} Catherine Russell, et les remercions de leurs exposés respectifs. Nous remercions également M. Patrick Kumi de son témoignage émouvant et de ses recommandations.

Les enfants sont les parties prenantes les plus importantes de notre avenir, d'où la nécessité de les protéger, d'en prendre soin et de les rendre autonomes. L'intérêt supérieur de l'enfant doit être au premier plan de tous nos efforts. Le mahatma Gandhi a dit un jour : « Si nous voulons enseigner la véritable paix dans ce monde, et mener une véritable guerre contre la guerre, nous devons commencer par les enfants ». Pourtant, les enfants continuent de souffrir de manière disproportionnée dans la plupart des situations de conflit armé dans le monde. Ils restent les plus exposés à la souffrance et sont particulièrement vulnérables aux conséquences des conflits armés.

Au cours des deux dernières décennies, le Conseil de sécurité s'est activement employé à protéger les enfants dans les situations de conflit armé. Même si des progrès considérables ont été accomplis, les enfants continuent de subir de graves violations, tandis que la pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19) a encore amplifié les risques auxquels ils sont confrontés. C'est pourquoi il importe que les États Membres mettent également l'accent sur les mesures de protection de l'enfance dans leurs plans de riposte et de relèvement face à la pandémie.

Comme l'a noté le Secrétaire général dans son rapport (S/2022/493), l'ampleur et la gravité des violations graves commises contre les enfants dans les conflits armés continuent d'augmenter. Il est clair que des défis importants continuent d'entraver la mise en œuvre effective de ce mandat. La communauté internationale a la responsabilité, et même l'obligation, de faire tout ce qui est en son pouvoir pour venir en aide aux enfants touchés par les conflits armés, sans aucune discrimination.

Nous nous félicitons des contacts de l'ONU, en particulier du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, auprès des parties à un conflit armé, qui ont permis la libération de 12 214 enfants rien qu'au cours de l'année dernière.

C'est aux gouvernements nationaux qu'il incombe au premier chef de protéger les droits de l'enfant, comme le prévoit la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Conseil de sécurité doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir les efforts des gouvernements à cet égard. Nous encourageons également les États Membres à ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

Les États Membres doivent soutenir des cadres juridiques efficaces aux fins de protection et de promotion des droits de l'enfant. Il est important de créer un environnement favorable et propice au développement global de l'enfant, en mettant l'accent sur la nutrition, l'éducation et la sécurité. Les enfants qui grandissent dans des situations de conflit et d'après-conflit ont souvent besoin d'un nouveau départ. Dans ce contexte, il est important d'aider les gouvernements nationaux à renforcer les outils juridiques et opérationnels de protection des enfants.

Nous insistons sur la nécessité de mettre fin à l'impunité de tous les acteurs qui commettent des violations graves contre des enfants dans les situations de conflit armé, ou qui incitent à les commettre. Il faut impérativement que les États Membres élaborent des cadres juridiques complets et conformes aux normes internationales afin de garantir l'efficacité des poursuites engagées contre les crimes liés aux enfants. C'est aux gouvernements nationaux qu'il incombe au premier chef de poursuivre et de prévenir ces crimes dans les situations de conflit sur leur territoire, même lorsque ces crimes auraient été commis par des acteurs non étatiques. Le cas échéant, l'ONU pourrait aider les États Membres à renforcer leurs capacités à traiter cette question.

La Convention relative aux droits de l'enfant établit l'obligation pour les États parties de promouvoir la réadaptation et l'intégration sociale des enfants touchés par un conflit armé dans des conditions qui favorisent la santé, le respect de soi et la dignité de l'enfant. Une coopération étroite entre l'ONU et ses États Membres est essentielle pour mettre au point une politique efficace et durable de rapatriement et de réintégration des enfants touchés par un conflit armé. Les États Membres doivent s'efforcer d'adopter une approche inclusive pour

garantir la protection des enfants victimes au cours du processus de réadaptation et de réintégration dans les situations d'après-conflit.

Le nombre croissant d'enfants qui sont recrutés et impliqués dans des activités terroristes est une tendance dangereuse et inquiétante du terrorisme dans le monde. Pour les groupes terroristes, les enfants sont les plus susceptibles d'être manipulés, que ce soit comme participants actifs ou comme boucliers humains permettant de protéger les auteurs d'actes de terreur. Les fermetures d'écoles dues à la pandémie de COVID-19 ont été utilisées à mauvais escient par ces groupes terroristes pour s'en prendre aux enfants, notamment par le biais d'outils en ligne, afin de les radicaliser et de les endoctriner pour les rallier à leurs idéologies extrémistes violentes. Il est urgent d'adopter une approche plus coordonnée pour mettre en œuvre le programme de protection de l'enfance et de lutte contre le terrorisme. Les États Membres doivent faire preuve d'une plus grande volonté politique de demander des comptes aux auteurs d'actes terroristes et à leurs commanditaires, et de s'acquitter des obligations définies par le Conseil de sécurité en matière de protection de l'enfance.

Le Secrétaire général mentionne dans son rapport que plus de 25 % des enfants tués ou grièvement blessés ont été victimes de mines, d'engins explosifs improvisés et de restes explosifs de guerre. Il est extrêmement préoccupant de constater que les groupes terroristes ont recours aux mines terrestres et aux engins explosifs improvisés, qui constituent des moyens peu coûteux et efficaces de semer la terreur et de menacer des civils innocents, notamment les enfants. L'utilisation de ces engins ne fait qu'augmenter, d'où la nécessité de condamner fermement cette tendance et de prendre des mesures efficaces pour la combattre. L'Inde appuie les efforts du Service de la lutte antimines de l'ONU, du Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes à l'œuvre dans les zones de conflit à travers le monde.

Nous sommes conscients qu'il importe de disposer de ressources suffisantes et du nombre requis de conseillers à la protection de l'enfance dans les missions de maintien de la paix pour mettre en œuvre les programmes de protection de l'enfance de manière efficace. Le Conseil doit envisager d'intégrer des dispositions et des capacités adéquates en matière de protection de l'enfance à tous les mandats pertinents des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il faut également collaborer davantage et de manière

constructive avec les gouvernements nationaux concernés pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'action pour la protection de l'enfance, qui font partie intégrante du maintien d'une paix durable.

Par ailleurs, nous prenons note avec inquiétude de ce que, malgré le mandat clair du Conseil, le rapport du Secrétaire général inclut des situations qui ne sont pas des conflits armés et qui ne menacent pas la paix et la sécurité internationales. Nous devons être prudents, car les tentatives d'élargissement sélectif du mandat ne feront que politiser ses objectifs. Elles risquent de nous distraire, voire même de détourner notre attention des menaces réelles qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales et sur les enfants dans les conflits armés.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'engagement ferme de l'Inde et son soutien indéfectible aux efforts déployés par l'ONU pour protéger les enfants dans les conflits armés.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la délégation brésilienne, d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui et de veiller à ce que la question des enfants et des conflits armés reste une priorité pour le Conseil de sécurité. Je tiens aussi à saisir cette occasion pour dire notre reconnaissance à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, M^{me} Gamba de Potgieter, et à son bureau pour les efforts qu'ils déploient afin de renforcer la protection des enfants dans les zones de conflit du monde entier. À cet égard, nous exprimons notre profonde inquiétude quant au nombre de violations graves commises contre des enfants, la majorité d'entre elles par des groupes armés non étatiques, notamment des groupes terroristes tels que les houthistes, le mouvement des Chabab et l'organisation Daech. Je sais également gré à M^{me} Russell de son exposé détaillé et à M. Kumi de sa participation à la présente séance. Compte tenu de l'attachement des Émirats arabes unis à la protection des enfants dans les conflits armés, conformément au droit international et aux cadres existants du Conseil de sécurité, nous voudrions insister sur trois points importants.

Premièrement, nous devons encourager et appuyer les mécanismes multipartites dédiés à la protection et à la réintégration des enfants touchés par les conflits armés, afin de garantir une approche globale de la société et de mettre en place des programmes intégrés qui contribueront aux efforts de consolidation de la paix. Nous devons également faciliter le financement nécessaire et durable des

programmes qui se concentrent sur les personnes rescapées et prennent en compte les questions de genre. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui de la bouche de M. Kumi, il est essentiel que tous les efforts de consolidation de la paix intègrent les besoins de ces enfants afin d'assurer leur réinsertion dans la société et de leur permettre de se construire un avenir plein d'espoir.

Deuxièmement, nous devons continuer de lutter contre les enlèvements d'enfants dans les zones de conflit. Selon le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2022/493), en 2021, les cas confirmés de ces actes ont augmenté de 20 % par rapport à l'année précédente, et ce, alors même que les violations graves sont très peu signalées. Nous devons également accélérer la collecte de données ventilées par âge et par genre, ce qui peut nous permettre de mieux comprendre comment les différentes phases des conflits peuvent avoir des répercussions sur les garçons et les filles et aider les acteurs concernés, tels que les organisations régionales, à élaborer de meilleures stratégies pour le partage de renseignements, ainsi que pour la surveillance et la communication de l'information, en particulier pour les graves violations transfrontières.

Troisièmement, alors que nous constatons que le nombre de personnes déplacées de force atteint des niveaux sans précédent, il est essentiel que le Conseil continue de mettre l'accent sur les besoins propres aux enfants déplacés, notamment en intégrant leur protection dans les mandats des opérations de paix. Le droit de ces enfants d'avoir accès aux services essentiels tels que les soins de santé psychologiques et physiques doit être garanti. Nous soulignons que les enfants déplacés en raison d'un conflit armé ont le même droit fondamental à l'éducation que tout autre enfant. Cette éducation doit être inclusive, répondre à leurs besoins et être adaptée à leur bien-être, à leurs origines culturelles et à leurs préférences linguistiques.

Comme nous l'avons souligné précédemment, un engagement efficace en faveur de la protection des enfants requiert d'abord de prévenir le déclenchement des conflits. Malheureusement, la situation des enfants continue de se détériorer et est directement liée à la multiplication des conflits armés dans le monde. Le Conseil de sécurité doit s'efforcer de s'acquitter de sa responsabilité première, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales, en mettant fin aux conflits et en les prévenant, et les Émirats arabes unis continueront de coopérer et d'appuyer tous les efforts menés pour atteindre ces objectifs.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui. Je remercie également de leurs exposés M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, M^{me} Catherine Russell, Directrice générale de l'UNICEF, et M. Patrick Kumi. Le Kenya se félicite de l'occasion qui lui est donnée d'examiner le rapport annuel du Secrétaire général (S/2022/493) et les mesures supplémentaires à prendre pour protéger les enfants dans les conflits armés. Nous voudrions aujourd'hui attirer l'attention du Conseil sur quatre recommandations.

Premièrement, une mesure immédiate que le Conseil de sécurité doit prendre est d'intégrer des dispositions et des moyens de protection des enfants dans tous les mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies. Les éléments à inclure sont l'alerte rapide, la protection des civils, la justice transitionnelle et le désarmement, la lutte contre la radicalisation et le recrutement, ainsi que le désengagement, la démobilisation et la réintégration.

Deuxièmement, les souffrances que les groupes terroristes infligent aux enfants requièrent de toute urgence l'attention du Conseil de sécurité. Le Kenya condamne les violations graves commises contre les enfants pendant les conflits armés. Nous notons avec inquiétude le nombre particulièrement élevé de crimes perpétrés par des groupes terroristes tels que les Chabab, Daech et les houthistes, qui procèdent à des enlèvements massifs dans le cadre de leur recrutement. Les enfants sont enlevés à leur domicile ou à l'école, victimes de la traite ou mariés de force à des terroristes et subissent des viols et d'autres formes de violence sexuelle.

Le processus de radicalisation est en soi extrêmement préjudiciable pour les enfants, car il les conduit à entreprendre des activités haineuses et violentes qui leur nuisent directement, ainsi qu'à leur famille et au public en général. Les dimensions psychologiques de la radicalisation doivent faire l'objet d'une attention accrue de la part des experts en psychologie clinique et être considérées dans une perspective de sécurité et de bien-être des enfants. Le Conseil de sécurité et les États doivent noter que la capacité des Chabab, de Daech et des houthistes de contrôler un territoire et les populations qui s'y trouvent est précisément ce qui leur permet de causer des dommages aux enfants. Dès lors, le Conseil doit reconnaître que les pressions exercées par l'armée et la police sur ces groupes, dans la mesure où ils luttent

pour le contrôle d'un territoire, fait partie intégrante de la protection des enfants. Il importe en outre de rappeler les attaques régulières menées par des groupes comme les Chabab contre des établissements d'enseignement. Leur rejet de l'éducation, ainsi que leurs assauts contre les écoles, sont la preuve qu'ils ne doivent pas être considérés comme des acteurs politiques normaux ni comme des partenaires légitimes de dialogue et de négociation.

L'une des principales conclusions que le Conseil doit tirer est que les tentatives de négociation avec les groupes terroristes ne doivent être encouragées que si ces derniers renoncent aux objectifs idéologiques dont ils se servent pour justifier leurs attaques contre les enfants et les civils en général. Au vu de ces observations, le Kenya appelle à la mise en place d'un régime de lutte contre le terrorisme plus solide et plus cohérent pour protéger les enfants. Les Chabab doivent être traités comme tels et soumis au régime de sanctions antiterroristes le plus complet possible afin de protéger les enfants de leurs violations. Nous prenons note des préoccupations exprimées dans le rapport du Secrétaire général concernant les répercussions des mesures de lutte contre le terrorisme sur les enfants. Toutefois, eu égard à nos précédentes observations, qui sont mentionnées dans le rapport du Secrétaire général, nous estimons qu'une lutte contre le terrorisme qui est compétente et efficace et tient compte des droits humains est un outil essentiel pour la protection des enfants.

Troisièmement, les enfants sont souvent les victimes d'engins explosifs déployés par des groupes terroristes. Les États en situation de conflit doivent être dotés des moyens nécessaires pour empêcher les groupes terroristes et armés d'utiliser ces engins. Nous encourageons la poursuite des partenariats de collaboration entre le Programme de partenariat triangulaire de l'ONU et l'International Peace Support Training Centre de Nairobi afin de fournir la formation et l'aide urgentes nécessaires pour faire face à cette menace. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les autres missions menées à l'échelle régionale doivent également être dotées des moyens nécessaires pour améliorer le déploiement préventif de forces capables d'anticiper et de désamorcer les engins explosifs improvisés.

Quatrièmement, les enfants dont les parents sont des terroristes actifs ou qui ont été recrutés par des terroristes ou des groupes militants ont besoin d'aide lorsqu'ils se rendent ou sont capturés. Trop d'enfants ayant des liens de parenté avec des groupes terroristes croupissent dans des camps de réfugiés, notamment en

Syrie. L'ONU et la communauté internationale doivent jouer un rôle de premier plan dans leur réadaptation, leur accompagnement, leur désengagement et leur réintégration dans leurs communautés en dehors des camps. La réintégration doit garantir que les besoins spécifiques des enfants sont pris en compte, notamment en leur donnant accès à des soins de santé, à un soutien psychosocial et à des programmes d'éducation. D'après l'expérience du Kenya, la réintégration efficace des enfants radicalisés par des terroristes passe par l'identification, l'évaluation des risques, la vérification des antécédents, le désengagement et la réintégration, la probation, une assistance postérieure et la poursuite de la surveillance. Le Kenya est prêt à collaborer avec les États Membres et le Secrétaire général pour lancer dans les pays touchés par des conflits armés un programme de formation et de renforcement des capacités aux fins du désengagement et de la réintégration des enfants, entre autres aspects.

Nous demandons également que l'UNICEF, la Commission de consolidation de la paix et les autres entités des Nations Unies concernées continuent d'aider les États Membres à veiller à ce qu'une place à part entière soit faite à la protection, aux droits, au bien-être et à l'autonomisation des enfants touchés par des conflits armés dans leurs initiatives.

Je réaffirme la détermination du Kenya à continuer de travailler en étroite collaboration avec les membres du Conseil de sécurité sur cette importante question.

M^{me} Nygema Ndong (Gabon) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'initiative de cet important débat de haut niveau, qui nous donne, une fois de plus, l'occasion de réaffirmer la nécessité de protéger ce groupe vulnérable que sont les enfants, qui paient systématiquement le prix fort dans les situations de fragilité ou de conflit. Nous nous félicitons de la participation à ce débat de M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, de M^{me} Catherine Russell, et de M. Patrick Kumi, représentant la société civile. Nous les remercions pour leurs contributions enrichissantes à ce débat, ainsi que pour leur engagement personnel pour la cause des enfants, notamment des enfants dans les conflits armés.

Les conséquences des crises sécuritaires sur le bien-être des enfants ont conduit, en 2005, le Conseil de sécurité à reconnaître les violations des droits de l'enfant comme une question de paix et de sécurité internationales. L'adoption de la résolution 1612 (2005) donne à cette question une place permanente à l'ordre du jour du Conseil. Les résolutions 2143 (2014) et 1998 (2011)

attestent de cet engagement du Conseil de sécurité. Depuis lors, de nombreux progrès ont été accomplis, et des milliers d'enfants soldats ont été libérés et réinsérés dans la société. De même, de nombreux pays en conflit ont adopté des plans d'action nationaux permettant de faire cesser le recrutement d'enfants soldats et d'accélérer leur libération, ainsi que leur réintégration.

Au-delà de ces acquis, nous devons nous sentir plus que jamais investis d'une plus grande responsabilité, celle d'intensifier notre plaidoyer en faveur de tous ces enfants pris dans l'étau de la fragilité, de la pauvreté et de l'instabilité, parfois chroniques, de certaines régions en proie aux conflits armés.

Le rapport du Secrétaire général sur la question (S/2022/493) nous rappelle en effet que la situation demeure préoccupante. Au Yémen, au Myanmar, en Afghanistan, des millions d'enfants continuent d'être endoctrinés, recrutés comme soldats et n'ont plus accès aux établissements scolaires. Au Sahel et dans d'autres régions du monde, les effets conjugués de l'insécurité et de l'impact climatique constituent une menace permanente pour les enfants. Nous devons donc saisir l'opportunité de ce débat pour mieux asseoir, ensemble, une réflexion sur les voies et moyens de bâtir une paix durable à travers la mise en œuvre de l'agenda des enfants en temps de conflit armé.

Notre message pour ce débat est sans équivoque : la place des enfants est auprès de leurs parents, dans leurs communautés, à l'école, et non sur les champs de bataille. La communauté internationale a la responsabilité de reconnecter ces enfants au système éducatif, y compris par les moyens qu'offrent la technologie et l'innovation. Le recours à des classes mobiles provisoires est une solution qui peut être dupliquée dans des conditions similaires, et envisagée comme partie intégrante de la réponse humanitaire fournie par l'ONU.

Pour assurer une meilleure protection des droits des enfants, nous devons également nous attaquer aux causes profondes de l'instabilité. La faim, la pauvreté, l'accès limité, parfois inexistant, aux infrastructures de base, poussent parfois, même en période de paix, les enfants à s'enrôler dans des groupes armés et terroristes. Le vecteur du développement, de la réduction de la pauvreté et de la promotion de l'égalité entre les sexes doit, à ce titre, être préservé en toutes circonstances. Les États les plus vulnérables doivent être soutenus, et leurs capacités renforcées.

Par ailleurs, la protection des enfants en temps de conflit armé peut être renforcée dans plusieurs aspects.

D'abord, la prévention. Les mécanismes d'alerte rapide en matière de conflit peuvent servir de radar pour identifier les situations à risque pour les enfants, renforcer la surveillance des réseaux mafieux existants, prévenir la formation des réseaux opportunistes et intensifier les processus de sensibilisation. La coopération entre les États, ainsi que la coordination des actions de l'ONU et des organisations régionales et sous-régionales, nous paraissent très importantes pour favoriser le partage des informations, notamment sur les mouvements transfrontaliers.

Ensuite, la lutte contre l'impunité. Les auteurs de recrutement d'enfants, de violences, de crimes ou d'abus à l'égard des enfants doivent répondre de leurs actes.

Enfin, nous devons mettre en place des plans de désarmement, démobilisation et réintégration, adaptés aux besoins spécifiques des enfants soldats, incluant, entre autres, la rééducation et les projets à impact rapide en faveur des enfants. Le ratio entre les enfants soldats libérés et ceux qui sont, de manière pérenne, réinsérés dans la société est encore, à notre avis, assez faible.

Dans ce sens, il est nécessaire de proposer des programmes de réintégration durables et à long terme, qui comprennent, entre autres, des contenus éducatifs de qualité, des soins de santé et un soutien psychosocial, en y intégrant bien sûr les besoins spécifiques et différenciés des filles et des enfants handicapés. Tout cela n'est possible que si et seulement si ces programmes particuliers bénéficient d'un soutien financier et technique sur le long terme.

Pour conclure, il est crucial que nos stratégies globales de règlement des conflits, en général, et nos efforts en faveur des enfants affectés par ces conflits, en particulier, s'appuient sur la protection, la prévention, la création de partenariats multiformes et le renforcement de la résilience, tout en s'attaquant aux causes profondes des conflits armés. Une telle approche constitue, à notre sens, une garantie pour faire des enfants soldats d'aujourd'hui les leaders de demain.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie tout d'abord le Brésil d'avoir organisé ce débat, et je souhaite chaleureusement la bienvenue au Conseil de sécurité au Vice-Ministre des relations extérieures, l'Ambassadeur Fernando Simas Magalhães. Ma délégation remercie également de leurs exposés la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question

des enfants et des conflits armés, M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Catherine Russell, et M. Patrick Kumi, dont nous avons grandement apprécié le témoignage courageux et émouvant.

Alors que nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de la création du mandat relatif aux enfants et aux conflits armés, il est clair que cette question demeure une priorité, car elle est toujours confrontée à de nouveaux défis, puisque les enfants ne seront jamais épargnés par les conséquences des guerres, et, par conséquent, sont les plus touchés par ces conséquences. Comme nous l'avons entendu, les rapports de l'ONU en rendent clairement compte.

Pour le Mexique, la protection des enfants en temps de conflit armé demeure une priorité absolue, et ce, du point de vue de la diplomatie préventive et de la protection des civils en période de conflit, mais aussi pour parvenir à une paix durable dans les situations consécutives à un conflit. Il convient également de souligner que les conflits armés sont une des principales causes du déplacement forcé de millions d'enfants.

Le Mexique a été le premier membre élu du Conseil de sécurité à présider le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, en 2009 et en 2010. Nous assumons actuellement à nouveau cette responsabilité en notre qualité de Vice-Président, en étroite collaboration avec la présidence norvégienne.

Certes, des progrès ont été réalisés au cours de la vingtaine d'années qui s'est écoulée. Cependant, des parties à un conflit sont encore inscrites sur les listes, même s'il est vrai que le nombre de parties radiées des listes est supérieur au nombre de parties inscrites. Il convient également de noter qu'aucune partie à un conflit ayant été radiée n'a été réinscrite sur les listes. C'est important, car cela suggère que le mandat, même s'il peut toujours être amélioré, est efficace et doit être renforcé.

Nous nous félicitons vivement des résultats concrets obtenus grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre des 17 plans d'action actuels et des autres engagements pris plus récemment. Un fait incontestable est que, depuis la création du Bureau de la Représentante spéciale, plus de 170 000 enfants ont été libérés, ce qui n'est pas un mince exploit.

À terme, il est clair que le Conseil de sécurité doit continuer de faire fond sur les réalisations du Groupe de travail. Il faut renforcer la coordination entre le Groupe de travail et les autres organes subsidiaires du Conseil, y compris certains comités des sanctions.

Si la prévention des violations graves est clairement la tâche principale du mandat du Groupe de travail, il est également important de veiller à la mise en œuvre complète des programmes de réintégration. Les programmes d'aide doivent toujours être conçus en tenant compte de l'âge et des questions de genre, et doivent inclure les aspects liés à la santé mentale.

Il devient de plus en plus évident que le soutien psychosocial est un pilier essentiel de ce mandat, comme il doit l'être pour tous les programmes d'aide humanitaire. Il est clair qu'une réintégration complète nécessite également des services nationaux de protection de l'enfance qui incluent l'éducation pour tous et la sécurité sociale. Il ne suffit donc pas d'interdire le recrutement de mineurs et le mariage d'enfants, même si c'est important. Nous devons aller plus loin.

Nous espérons que ces propositions seront une source d'unité et d'action pour tous les membres du Conseil de sécurité et l'ensemble des États Membres de l'ONU.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs et oratrices pour remercier nos intervenants d'aujourd'hui de leurs remarques éclairantes. Je voudrais souligner trois points clefs en réponse à ce que nous avons entendu aujourd'hui.

Premièrement, le Royaume-Uni se félicite de l'inclusion des situations en Ukraine, en Éthiopie et au Mozambique dans le rapport annuel du Secrétaire général (S/2022/493). Les données recueillies par les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales sur le terrain attestent des sérieux besoins de protection des enfants dans ces pays.

La mise en place de mécanismes de surveillance et de communication de l'information permettra de constituer une base de données factuelles encore plus solide afin que toutes les parties puissent identifier les mesures à prendre pour prévenir les violations graves contre les enfants.

En Ukraine, de nombreuses preuves attestent déjà que la Russie a commis au moins quatre des six violations graves contre les enfants. La Représentante spéciale Gamba de Potgieter peut compter sur notre plein appui tandis qu'elle se penche sur cette situation. Mais il n'y a qu'une seule solution pour mettre fin à la souffrance des enfants ukrainiens, c'est de mettre fin à l'invasion illégale à laquelle se livre la Russie.

Deuxièmement, nous sommes profondément préoccupés par le fait que les attaques contre les écoles ont encore augmenté, y compris les attaques ciblées contre les écoles de filles. Le Royaume-Uni défend depuis longtemps le droit de chaque fille à bénéficier de 12 années d'éducation de qualité, y compris les filles touchées par un conflit.

Nous continuons d'appeler tous les États Membres à souscrire à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et à remédier aux conséquences des attaques contre l'éducation sur les filles. Je me fais à nouveau l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général aux Taliban pour qu'ils autorisent le retour immédiat de toutes les filles afghanes dans les salles de classe.

Troisièmement, l'augmentation des cas de violence sexuelle contre des enfants documentée dans le rapport du Secrétaire général est d'autant plus inquiétante que ces chiffres ne représentent sans doute que la partie émergée de l'iceberg.

La lutte contre les violences sexuelles en période de conflit et l'appui aux rescapés demeurent une priorité absolue pour le Royaume-Uni, notamment en ce qui concerne les enfants. Nous organisons une conférence internationale à Londres en novembre à cette fin.

En prévision de cette conférence, nous sommes déterminés à renforcer l'architecture juridique internationale afin d'améliorer l'application du principe de responsabilité pour les violences sexuelles en temps de conflit, et à mettre en œuvre le Code Murad, lancé ici en avril. Nous invitons tous les États Membres à se joindre à nous dans cet effort.

M. Flynn (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Brésil d'avoir organisé cet important débat annuel. Je remercie également la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Gamba de Potgieter, et la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, M^{me} Russell, de leur inlassable plaidoyer en faveur des enfants dans le monde. Je remercie M. Kumi de son témoignage particulièrement puissant, ainsi que de ses recommandations très claires.

Une fois encore, alors que nous débattons de ce sujet important, nous sommes confrontés à un nombre choquant de violations commises contre des enfants. Mais derrière chaque chiffre, comme nous l'avons entendu ce matin, il y a un enfant dont la vie a été bouleversée, voire détruite, et dont l'avenir a été compromis.

Les enfants du monde entier, y compris les filles, les enfants handicapés, les enfants lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et queer plus et, comme ce débat l'a souligné, les enfants réfugiés, apatrides et déplacés, vivent les conflits de différentes manières. Le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés à travers le monde les privent de leur enfance et les mettent en danger sur les lignes de front. Le refus de l'accès humanitaire empêche l'aide et les services vitaux d'atteindre les enfants.

Nous sommes consternés par le nombre élevé d'enfants tués et mutilés dans le monde l'année dernière, notamment en Syrie, au Yémen et en Afghanistan, ainsi que durant l'escalade de la violence en mai 2021 en Israël et dans le territoire palestinien occupé. Nous exhortons les parties concernées à coopérer avec le Secrétaire général et à mettre en place des plans d'action.

L'ampleur des répercussions qu'ont les violations du droit international humanitaire sur les enfants, y compris celles découlant de l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées, est effroyable. Nous appelons tous les États à appuyer la déclaration politique sur les armes explosives dans les zones peuplées, qui a été récemment convenue à l'issue d'un processus mené par l'Irlande à Genève. La forte augmentation des enlèvements, des viols et d'autres formes de violence sexuelle et fondée sur le genre a des effets terribles sur les enfants et des conséquences différenciées pour les filles et les garçons.

Nous demandons instamment à toutes les parties de libérer les enfants enlevés et de mettre fin aux violations de leurs droits. Les rescapés de violences sexuelles et fondées sur le genre doivent recevoir un soutien sanitaire et psychosocial complet. Les attaques contre les écoles et les hôpitaux détruisent une autre bouée de sauvetage pour les enfants, et nous devons œuvrer à la mise en œuvre de la résolution 2601 (2021). L'éducation est vitale pour les enfants touchés par les conflits et constitue un droit indispensable pour tous les enfants. À cet égard, nous appelons à nouveau les Taliban à autoriser les filles en Afghanistan à retourner à l'école.

Face aux violations horribles commises contre les enfants, nous saluons la décision prise par le Secrétaire général d'ajouter l'Éthiopie, le Mozambique et l'Ukraine à la liste des situations préoccupantes, avec effet immédiat, ainsi que son appel à une surveillance accrue dans la région du centre du Sahel. Ces situations ont montré à quelle vitesse l'escalade de la violence peut détruire les moyens de subsistance des enfants et illustrent la nécessité d'une intervention rapide. Depuis le début de la

guerre illégale de la Russie contre l'Ukraine, de graves violations ont détruit la vie de nombreux enfants. Nous appelons la Russie à mettre fin à ces attaques insensées et à cesser toute violation contre des enfants.

L'Irlande participe au dernier débat public sur les enfants et les conflits armés de son mandat actuel en tant que membre élu du Conseil et je souhaite donc terminer par un certain nombre de réflexions.

Premièrement, comme nous le savons, il existe de nombreuses lois pour protéger les enfants, mais elles sont insuffisamment appliquées. Nous appelons toutes les parties à un conflit à se conformer au droit international, y compris au droit international humanitaire, au droit international des droits de l'homme et au droit international des réfugiés. Nous demandons que les auteurs de violations répondent de leurs actes.

Deuxièmement, dans ce contexte, nos belles paroles doivent s'accompagner d'argent comptant. Face au nombre croissant de violations et de situations préoccupantes, des financements sont nécessaires afin de surveiller les crimes, de protéger les enfants et d'appuyer les efforts de réintégration. Il s'agit notamment de soutenir la Représentante spéciale du Secrétaire général, l'UNICEF et les missions des Nations Unies, y compris celles en transition.

Troisièmement, la réintégration globale et la consolidation de la paix sont essentielles à la guérison et au rétablissement. Nous devons faire fond sur les succès obtenus dans le cadre des plans d'action des Nations Unies partout dans le monde. Nous devons intégrer la question des enfants et des conflits armés aux activités de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. Investir dans ce programme, c'est investir dans l'avenir des enfants.

Quatrièmement, tous les enfants sont égaux et les violations graves des lois qui les protègent sont également inacceptables, quel que soit le lieu où elles se produisent. L'Irlande continue d'appeler à l'inclusion d'une liste objective, impartiale et transparente des auteurs de violations dans l'annexe du rapport annuel, notamment sur la base de modèles et de tendances, afin de promouvoir l'application du principe de responsabilité. Pour être efficace, cette liste doit être objective et refléter fidèlement les faits sur le terrain. Les progrès réalisés par les parties au conflit ne doivent être reconnus que s'ils sont réels et tangibles. Les parties doivent coopérer avec l'ONU pour élaborer des plans d'action visant à mettre fin aux violations contre les enfants, sous peine d'en subir les conséquences.

Cinquièmement, nous devons défendre les droits des enfants à chaque occasion. Nous demandons aux États d'adhérer aux Principes de Paris, aux Principes de Vancouver et à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, et de devenir parties au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

C'est une immense fierté pour l'Irlande d'être membre du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés. Nos enfants sont notre avenir. Les protéger et investir en eux, c'est investir dans notre paix et notre prospérité futures.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous remercions, M. Simas Magalhães, ainsi que l'ensemble de la délégation brésilienne d'avoir organisé le présent débat public. Je remercie également de leurs exposés détaillés la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Catherine Russell, ainsi que M. Patrick Kumi. La Fédération de Russie salue les efforts qu'ils déploient au service des enfants.

La guerre déclenchée par les autorités de Kiev en 2014 contre la population du Donbass a touché les enfants de la manière la plus cruelle. Au cours des huit années de conflit armé dans cette région, des centaines d'enfants sont morts et des milliers d'autres ont été blessés. La plus jeune victime de l'agression ukrainienne n'avait que 27 jours. Les enfants meurent sous le coup des tirs d'artillerie et des tireurs d'élite. Ils sont soufflés par l'explosion des mines posées par l'armée ukrainienne dès 2014 et 2015 sur des sentiers forestiers et près de réservoirs d'eau. Ces enfants sont profondément traumatisés. Depuis huit ans, les enfants du Donbass naissent, vont à l'école, vivent et grandissent sous les bombardements constants de Kiev.

Les unités armées de l'Ukraine bombardent cyniquement les infrastructures civiles du Donbass, les crèches, les écoles et les installations médicales. Des enfants sont également tués à l'aide d'armes fournies par les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, la République tchèque, la Slovaquie, les Pays-Bas et d'autres pays, qui sont donc complices des crimes commis contre les enfants.

Je vais présenter quelques statistiques concernant la semaine du 8 au 14 juillet. Le 8 juillet, les forces armées ukrainiennes ont bombardé l'école maternelle n° 118 et une école de musique à Gorlovka, l'installation médicale

n° 3, une école de réserve olympique et un centre pour la santé et l'éducation des enfants à Donetsk et l'école n° 19 à Shakhtërsk. Le 9 juillet, les forces ukrainiennes ont bombardé les écoles maternelles n° 380 et 398, l'école n° 113 à Donetsk et une école maternelle à Gorlovka. Le 10 juillet, l'école n° 4 a été bombardée, ainsi que l'école n° 51 et un centre de soins médicaux primaires n° 3 à Donetsk, de même que l'école n° 19 à Gorlovka. Le 12 juillet, l'école maternelle n° 86 de Gorlovka a été bombardée, ainsi qu'un orphelinat à Makeevka et un centre de services médicaux primaires à Donetsk. Le 13 juillet, l'hôpital clinique républicain de psychologie et de neurologie de Donetsk a été bombardé. Le 14 juillet, l'école n° 46 a été touchée à Makeevka.

Ces statistiques ne portent que sur une seule semaine. Au cours des derniers mois, rien que dans la République populaire de Donetsk, 249 civils sont morts, dont 16 enfants. Quelque 1 493 personnes ont été blessées, dont 83 enfants. À la suite de ces bombardements, 72 institutions médicales et 238 établissements d'enseignement ont été endommagés.

Mais ce n'est pas tout. Les autorités de Kiev n'hésitent pas non plus à prendre directement les enfants pour cible. Le cas d'une écolière de Lougansk, Faina Savenkova, dont les données personnelles ont été publiées sur le tristement célèbre site Web Mirotvorets en octobre 2021, est révélateur. À la veille de la Journée de la protection de l'enfance, Faina a écrit une lettre ouverte à l'ONU pour demander aux Membres de ne pas oublier les enfants du Donbass. Sa famille et elle ont immédiatement commencé à recevoir des menaces. Nous nous sommes tournés vers le Secrétaire général et avons demandé de l'aide pour faire retirer les données personnelles de cette enfant du site Web des néonazis ukrainiens afin de la protéger, mais malheureusement nous n'avons obtenu aucun résultat.

Dans le même temps, la situation ne fait que s'aggraver. Aujourd'hui, je peux dire aux membres du Conseil de sécurité que des organisations non gouvernementales russes ont découvert que les données personnelles d'au moins 327 mineurs ont été publiées sur le site Web Mirotvorets, ce qui représente une réelle menace pour leur vie. Aujourd'hui, nous transmettrons des informations au Secrétaire général à ce sujet. J'appelle également l'attention particulière de M^{me} Russell sur cette situation inacceptable.

L'un des objectifs de l'opération spéciale de la Russie est de protéger la population et les enfants du Donbass des crimes commis par le régime ukrainien.

Selon les données du Bureau de coordination inter-organisations, au 12 juillet, 2 497 432 personnes, dont 392 890 enfants, ont été évacuées des régions dangereuses de l'Ukraine, de la République populaire de Donetsk et de la République populaire de Lougansk vers la Fédération de Russie, depuis le début de l'opération militaire spéciale. Toutes ces personnes sont venues dans notre pays de leur plein gré, sauvant ainsi leur propre vie et celle de leurs enfants. Nous rejetons catégoriquement les accusations infondées selon lesquelles les autorités russes enlèvent des enfants.

Les entités constitutives de la Fédération de Russie comptent plus de 9 500 points d'hébergement temporaire, qui sont pleinement opérationnels, ainsi que des bureaux sur le terrain, dotés de médiateurs régionaux pour les enfants, qui travaillent avec les personnes évacuées. Un travail individuel est mené avec tous les réfugiés qui bénéficient d'une assistance pour régler rapidement diverses questions urgentes concernant leur logement, leur alimentation, leurs besoins de première nécessité et le versement des prestations sociales. Le Bureau de la Commissaire présidentielle aux droits de l'enfant de la Fédération de Russie, Maria Lvova-Belova, accorde une attention particulière aux familles avec mineurs, aux orphelins et aux enfants non accompagnés.

Les enfants en bas âge vont à l'école maternelle, et les enfants d'âge scolaire fréquentent les établissements d'enseignement général ou professionnel. Beaucoup d'entre eux bénéficient d'une assistance humanitaire et médicale ciblée, y compris une réadaptation psychologique. L'objectif principal est d'aider ces enfants à oublier toutes les horreurs qu'ils ont vécues au cours des huit dernières années, lorsque Kiev a commencé à détruire la vie civile paisible dans le Donbass, avec la complicité de ses sponsors occidentaux, en toute impunité. Un autre volet du travail réalisé par la Médiatrice russe pour les droits de l'homme, Tatiana Moskalkova, consiste à retrouver les familles de mineurs, dont les parents sont morts à la suite de bombardements et des tirs d'artillerie des forces ukrainiennes.

La Convention relative aux droits de l'enfant consacre les droits à la vie et au développement des enfants, l'accès au logement, aux soins de santé, à l'éducation et la protection contre toutes les formes de violence. Les enfants ont droit à des soins et à une assistance spécifiques. La Russie aide les enfants du Donbass à bénéficier de ces droits.

Nous avons pris note de la décision du Secrétaire général d'inscrire la situation en Ukraine comme une situation préoccupante dans le prochain rapport et de

demander à sa représentante spéciale d'examiner cette question. Pour notre part, nous sommes prêts à coopérer avec la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la situation en Ukraine, notamment en lui fournissant les informations dont nous disposons.

La protection des enfants en République arabe syrienne est toujours d'actualité, en particulier dans les zones non contrôlées par le Gouvernement. Dans le contexte d'une stabilisation progressive des conditions de sécurité dans une grande partie du territoire syrien, un des principaux obstacles à la protection des droits de l'enfant est la situation humanitaire difficile combinée à la détérioration de la situation socioéconomique, suite à l'imposition de sanctions asphyxiantes par les États-Unis et l'Union européenne. Washington doit mettre fin immédiatement à l'occupation illégale d'une partie du territoire syrien et au pillage des ressources naturelles et agricoles de ce pays. Les troupes américaines doivent se retirer du territoire de la Syrie, là où personne ne les a invitées.

Les droits des enfants sont violés de manière systématique dans les zones contrôlées par des groupes armés illégaux et des organisations terroristes. Des enfants sont recrutés au sein d'unités militaires et associés à des activités terroristes. Les mineurs sont privés d'accès à l'éducation et deviennent les cibles de la propagande véhiculant une idéologie radicale. Ce type d'idéologie trouve un véritable terreau fertile dans les camps de personnes déplacées dans le nord-est de la Syrie, tels que ceux de Hol et de Roj, où sont placés, entre autres, les membres des familles des combattants de Daech.

La plupart des États occidentaux refusent obstinément de rapatrier leurs citoyens et les membres de leur famille, malgré les appels répétés lancés à cet égard par le Secrétaire général et les États intéressés. Contrairement à eux, nous nous employons activement à rapatrier des mineurs russes des zones de conflit, conformément aux instructions du Chef de l'État russe. Cet effort en Syrie est réalisé par une commission de travail inter-départementale spécialisée, dirigée par la Commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président russe.

Jusqu'à présent, 252 enfants ont été rapatriés de Syrie, ainsi que de lieux d'hébergement temporaire dans le nord-est du pays. Un algorithme efficace a été mis en place pour mener à bien les procédures juridiques, organisationnelles et préparatoires pertinentes. En Russie, ces enfants reçoivent l'assistance qualifiée dont ils ont besoin. Des mesures sont prises pour favoriser leur réadaptation médicale et leur adaptation sociale.

Nous voudrions également évoquer la situation en Afghanistan. Les nombreuses années d'occupation illégale du territoire afghan par les États-Unis et leurs alliés de l'OTAN ont infligé d'incommensurables souffrances à la population afghane. Ces dernières années, l'Afghanistan s'est classé dans le peloton de tête en termes de nombre de crimes enregistrés contre les enfants, y compris ceux commis par les forces armées de l'ancien pouvoir et par ceux qui les ont soutenues depuis l'autre bout du monde. Le rapport présenté (S/2022/493) contient des statistiques déchirantes concernant les violations commises contre les enfants au cours du premier semestre 2021, jusqu'au retrait des troupes américaines d'Afghanistan.

Une fois le pays libéré de l'occupation étrangère, la situation en Afghanistan a radicalement changé. Il reste indispensable que les États-Unis restituent les fonds volés au peuple afghan, qui reposent dans les banques américaines. Les Afghans ont cruellement besoin de ces fonds pour relancer l'économie, lutter contre la pauvreté et construire des infrastructures, des écoles et des hôpitaux.

Le cynisme des autorités américaines ne connaît vraiment aucune limite : elles s'expriment sur les droits des enfants afghans et retiennent dans le même temps les fonds qui appartiennent au peuple et aux enfants afghans. Les agissements de la Grande-Bretagne en Afghanistan ont été tout aussi cyniques et cruels. Rappelons simplement les faits révélés par la BBC selon lesquels les forces spéciales britanniques ont commis des centaines de meurtres de civils innocents lors de raids nocturnes à l'époque où les militaires britanniques étaient présents en Afghanistan. Les enfants en ont également souffert. Les informations relatives à ces crimes ont d'ailleurs été rendues publiques dès 2018-2019. Cependant, le scandale a ensuite été étouffé à coup de déclarations fracassantes de représentants du Ministère britannique de la défense, ces derniers affirmant qu'une enquête était en cours et que les auteurs seraient punis si de telles accusations étaient confirmées. À notre connaissance, cela n'a jamais été fait.

Nous exhortons la Représentante spéciale à maintenir l'attention sur la situation en Afghanistan et à assurer le suivi nécessaire.

Pour terminer, je tiens à préciser que nous souscrivons à la proposition figurant dans la note de cadrage préparée par le Brésil (S/2022/540, annexe) concernant la nécessité de prêter une attention particulière aux enfants réfugiés. Nous partageons les inquiétudes du

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) concernant le nombre croissant d'enfants mineurs contraints de quitter leur foyer. Selon le Haut-Commissariat, les enfants représentent actuellement 41 % (36,5 millions) du nombre total de réfugiés et de personnes déplacées dans le monde.

La situation est particulièrement préoccupante en Méditerranée, où des personnes, y compris des enfants, continuent de périr en tentant de rejoindre le continent européen. Ainsi, selon l'OIM, depuis le début de l'année 2022, 970 migrants, dont 32 enfants, ont été déclarés morts ou disparus en essayant de traverser la Méditerranée. En 2021, 2 048 personnes ont perdu la vie, dont 76 enfants. Nous sommes convaincus que le moyen le plus efficace de régler la question des migrations forcées, y compris celle des enfants, est d'éliminer les causes profondes qui contraignent les personnes à quitter leur patrie. Une solution efficace à ce problème passe par un règlement politique dans les pays d'origine des migrants, mais aussi par la fourniture d'une aide à leur développement socioéconomique, à l'édification de l'État et à la lutte contre le terrorisme.

De notre côté, nous continuerons à contribuer au renforcement du régime international de protection des réfugiés et au règlement des problèmes migratoires, à fournir une aide humanitaire à grande échelle et à participer activement aux efforts politiques visant à prévenir et à surmonter les crises.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence brésilienne d'avoir organisé le présent débat public, et je remercie également les intervenants de leurs exposés instructifs.

Vingt-six ans après l'établissement d'un mandat consacré au renforcement de la protection des enfants touchés par un conflit armé, certains résultats ont été obtenus. Plus de 170 000 enfants ont été libérés des groupes armés et des forces armées ; 39 plans d'action ont été signés entre l'Organisation des Nations Unies et les parties à un conflit ; et le Conseil de sécurité a inscrit la question des enfants et des conflits armés à son ordre du jour en tant que question centrale ayant une incidence sur la paix et la sécurité.

Pourtant, malgré les progrès réalisés dans le renforcement du cadre normatif et institutionnel relatif aux enfants et aux conflits armés, la mise en œuvre accuse un retard considérable et demeure limitée et peu satisfaisante. Dans les conclusions de son rapport

annuel (S/2022/493), le Secrétaire général souligne que la situation des enfants dans de nombreuses régions du monde reste désastreuse.

La prolifération des conflits armés et des groupes armés qui font usage d'une violence extrême à l'égard des enfants, notamment en les tuant, en les mutilant et en les recrutant, est alarmante. Nous observons une hausse du nombre d'enlèvements, de cas de violences sexuelles contre les enfants, en particulier contre les filles, et d'attaques contre les infrastructures civiles, notamment des écoles et des hôpitaux, ainsi que leur utilisation à des fins militaires. Un nombre toujours plus important d'enfants est contraint de fuir en quête de protection.

Les coups d'État et les prises de pouvoir violentes ont aggravé la situation des enfants au Burkina Faso, au Mali et au Soudan. Au Myanmar, la junte militaire a sauvagement attaqué et tué des enfants et a violé de manière systématique leurs droits fondamentaux, tandis qu'en Afghanistan, les filles se voient toujours refuser le droit fondamental de fréquenter l'école secondaire. Cette tendance devrait et doit être inversée.

En République démocratique du Congo, en Somalie, en Syrie et au Yémen, la situation demeure précaire pour de nombreux enfants, qui sont victimes de graves violations et ont désespérément besoin d'une aide humanitaire.

Le Secrétaire général a ajouté de nouvelles situations préoccupantes dans son rapport. C'est une demande que nous avons formulée et nous nous félicitons de cet ajout. Il s'agit d'une première étape très importante pour favoriser les progrès à l'échelle nationale en vue de protéger les enfants partout dans le monde grâce aux outils relevant du mandat du programme sur les enfants et les conflits armés.

Les rapports en provenance d'Ukraine demeurent très préoccupants. La guerre menée par la Russie a fait quelque 349 morts et des centaines de blessés parmi les enfants, et 4,3 millions d'autres ont été contraints de quitter leur foyer. Ceux qui se trouvent encore dans le pays restent pris au piège des horreurs d'une guerre qui, après cinq mois, continue d'être aussi meurtrière qu'au premier jour.

En Ukraine, les enfants ne s'endorment pas au rythme d'histoires qui leur sont contées à l'heure du coucher. Ils sont terrifiés par les explosions d'obus et de missiles. Ils sont privés de leurs rêves et il ne leur reste que des cauchemars. Cela doit cesser.

La nécessité impérieuse de faire évoluer les choses, de faire plus et de faire mieux, est indéniable. Pour y parvenir, nous estimons qu'il faut, premièrement, axer davantage nos efforts sur la prévention et la responsabilité. Nous devons bien entendu investir plus largement dans la prévention, mais cet objectif ne saurait être pleinement atteint sans l'application effective du principe de responsabilité. En amenant les auteurs de ces violations à répondre de leurs actes, les conséquences du non-respect du droit international se voient alourdies et cela permet de décourager de futures violations.

Deuxièmement, nous devons renforcer le mandat relatif aux enfants et aux conflits armés et lui conférer une plus grande souplesse afin de pouvoir nous attaquer aux actions et aux violations commises par tous les acteurs, en particulier les groupes armés non étatiques. Il y a lieu de déployer des moyens dédiés à la protection de l'enfance dans les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies, notamment dans le contexte des transitions.

Troisièmement, les praticiens de la protection de l'enfance, les organisations de la société civile et le personnel humanitaire sur le terrain doivent faire l'objet d'une protection. Toutes les parties doivent permettre et faciliter un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave, ainsi que l'accès des enfants à des services, à une assistance et à une protection.

Quatrièmement, nous devons mieux relever les défis liés à l'intégration et à la réadaptation des enfants, qui représentent aujourd'hui plus de la moitié des réfugiés dans le monde.

Au cours des trois dernières années, l'Albanie a pris des mesures décisives pour remédier à l'horrible situation que vivent les enfants et les femmes d'origine albanaise pris au piège dans plusieurs camps de réfugiés en Syrie et en Iraq. L'Albanie a procédé à trois rapatriements d'enfants et de femmes depuis la Syrie et l'Iraq, lesquels ont concerné au total 28 enfants et neuf femmes. Le dernier a eu lieu en mai, au cours duquel 10 enfants et trois femmes ont été rapatriés avec succès dans le pays. Nous remercions l'UNICEF d'avoir apporté un appui constant pendant et après le processus de rapatriement et offert une gamme complète de soins aux enfants. Le même processus a été déployé pour les enfants afghans accueillis par l'Albanie, qui ont reçu un soutien supplémentaire en matière d'éducation et de santé et dont on a veillé à ce qu'ils se sentent chez eux, dans la mesure du possible.

Il nous incombe à tous de prévenir et de combattre la violence contre les enfants, ainsi que les mauvais traitements, la négligence et l'exploitation dont ils sont victimes. Pour cela, nous avons besoin de lois et de politiques, de ressources humaines et financières dédiées, d'une gouvernance responsable, d'une collecte et d'un suivi des données, de services de protection et d'intervention pour les enfants et d'un soutien constant aux familles et aux communautés. Il est de notre devoir moral et de notre responsabilité légale de faire tout ce qui est nécessaire pour que les enfants soient élevés avec soin, amour et protection, loin de la violence et des conflits.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de présider la séance d'aujourd'hui, et je remercie la Représentante spéciale Gamba de Potgieter et la Directrice générale Russell de leurs exposés. J'ai également écouté attentivement la déclaration de M. Kumi. Se fondant sur sa propre expérience, M. Kumi nous a livré un témoignage qui donne à réfléchir sur les douleurs et les blessures sans fin que les conflits armés infligent aux enfants. Les enfants méritent de vivre une enfance insouciante et ne doivent ni être contraints de participer aux guerres déclenchées par les adultes ni grandir dans la peur de la violence. Pourtant, le rapport annuel du Secrétaire général pour 2021 sur les enfants et les conflits armés (S/2022/493) nous présente une fois de plus des réalités déchirantes.

Au cours de l'année écoulée, 19 000 enfants dans 21 pays et régions touchés par des conflits ont été victimes de près de 24 000 violations graves, soit une moyenne de 65 par jour. Parmi ces violations, le meurtre et la mutilation, le recrutement et l'utilisation d'enfants et le refus de leur accorder un accès humanitaire sont les plus choquants. Le fait que ces jeunes vies aient été soumises à des douleurs répétées et sans pitié nous confronte à des questions incontournables sur la conscience morale de la communauté internationale et sa capacité de protéger les générations futures. Ces enfants ont déjà perdu leur foyer et leur enfance à cause de la guerre, nous ne pouvons pas en plus les laisser perdre espoir en l'avenir. La meilleure façon de protéger les enfants est de mettre fin aux conflits. Le Conseil de sécurité doit s'efforcer d'obtenir la cessation des hostilités, tout en œuvrant à la recherche de solutions politiques, afin que les enfants pris au piège des conflits puissent voir la paix se profiler à l'horizon le plus rapidement possible. En outre, le Conseil doit adopter une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence faite aux

enfants et ne jamais laisser les conflits violents porter atteinte aux droits fondamentaux des enfants. Dans cette optique, je voudrais formuler quelques observations.

Premièrement, nous devons mettre fin aux violations flagrantes des droits des enfants. Les six formes de violations graves commises contre les enfants, telles que définies dans les résolutions du Conseil de sécurité, ne doivent jamais être autorisées dans les situations de conflit. Les parties à un conflit doivent mettre fin aux violations graves contre les enfants, accroître leur coopération avec l'ONU, élaborer des plans d'action pour la protection des enfants et donner la priorité aux droits et aux intérêts des enfants lors de la médiation des différends et des pourparlers de paix, ainsi que dans les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de consolidation de la paix après un conflit. La communauté internationale ne doit rien laisser au hasard dans la protection des enfants. Les pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant doivent prendre des mesures immédiates. L'absence de vérité et de justice ne peut perdurer, et les auteurs de violations graves contre des enfants doivent répondre de leurs actes. Les médias ont récemment souligné qu'entre 2010 et 2011, les forces spéciales étrangères en Afghanistan ont tué des civils sans discernement et sont allées jusqu'à organiser des concours de mise à mort, dont les victimes étaient parfois des enfants. De telles atrocités sont profondément choquantes et leurs auteurs doivent être sévèrement punis.

Deuxièmement, nous devons accorder à tous les enfants une protection sans discrimination. Qu'il s'agisse de garçons, de filles, d'enfants handicapés, d'enfants réfugiés ou immigrés ou d'enfants détenus par des terroristes ou des groupes armés, tous les enfants doivent jouir des droits fondamentaux énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant et aucun ne doit être traité injustement pour quelque raison que ce soit. Il est consternant de constater que des dizaines de milliers d'enfants réfugiés dans les centres de détention aux frontières de certains pays souffrent de maladies endémiques et ne disposent pas d'installations sanitaires ou de denrées alimentaires appropriées, tout en étant séparés de force de leurs parents. D'autres enfants réfugiés ont été déportés et contraints de survivre dans un contexte de violence, de pauvreté et de déplacement. Les enfants associés à Daech en Iraq et en Syrie sont tous des victimes, et nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général pour que leur soit accordé le droit au rapatriement volontaire.

Troisièmement, nous devons offrir aux enfants des possibilités de développement global. La pauvreté, la faim et l'obligation de quitter l'école rendent les enfants plus vulnérables à la violence. Une alimentation nutritive, une éducation et des compétences adéquates leur donnent la possibilité de sortir du spectre de la guerre. La communauté internationale doit encourager les pays en situation de conflit à accroître leur soutien politique, leurs allocations en ressources, et leur assistance dédiée dans les domaines du développement et de l'éducation. En pleine crise alimentaire, énergétique et financière mondiale, les enfants en conflit ont plus que jamais besoin d'aide. La réduction de l'aide au développement revient à affaiblir la protection des enfants. En Afghanistan, la pauvreté gagne du terrain et la faim fait rage, les enfants étant les victimes les plus vulnérables. La décision de certains pays de geler ou de détourner les avoirs de l'Afghanistan à l'étranger, alors que le pays traverse une période ô combien difficile, prive les enfants afghans de tout espoir de survie. L'imposition inconsidérée de mesures coercitives unilatérales fait payer le prix fort à ces enfants et à d'autres groupes parmi les plus vulnérables, et de telles pratiques doivent être abandonnées.

Quatrièmement, nous devons faire bon usage des outils à notre disposition pour protéger les enfants. Le rapport annuel du Secrétaire général et ses mécanismes d'inscription et de radiation sont révélateurs de l'état de la protection des enfants dans les zones et les pays touchés par des conflits. Des critères d'inscription clairs, uniformes et mesurables doivent être établis. Le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés doit adopter le même rythme de délibérations et de publication de conclusions pour tous les pays à son ordre du jour et éviter de faire preuve d'une attention variable en fonction de positions politiques.

La question de Palestine est sans solution depuis plus de 70 ans. D'innombrables enfants sont morts en bas âge, et des générations entières n'ont jamais vu d'issue vers la paix. En raison de l'intensification de la violence en bandes organisées en Haïti, plus de 1 700 écoles ont fermé leurs portes depuis avril et plus d'un demi-million d'enfants n'ont plus accès à l'éducation. Le meurtre, l'enlèvement et le recrutement d'enfants par des bandes criminelles ont assombri leur enfance. Si nous continuons de faire fi des droits légitimes des enfants palestiniens et haïtiens, à combien de tragédies devrons-nous encore assister avant que la justice, qui se fait attendre depuis longtemps, ne leur soit rendue ?

Bien que beaucoup reste à faire, l'année écoulée nous a apporté des nouvelles prometteuses. Grâce aux efforts déployés par la Représentante spéciale Gamba de Potgieter, 12 214 enfants pris au piège des conflits ont été libérés, et les organismes compétents des Nations Unies œuvrent activement au sauvetage d'enfants. Avec le concours de la Chine, Muhammad, un garçon âgé de 10 ans originaire de la province syrienne de Hassaké, a été appareillé d'une prothèse à la jambe droite, laquelle avait été amputée à la suite d'une explosion. Depuis lors, il a pu dire adieu à son fauteuil roulant. Également avec l'aide de la Chine, Amira, une mère déplacée à Boosaaso, en Somalie, bénéficie désormais, avec ses deux filles d'âge préscolaire, de repas nutritifs, et est à l'abri de la famine et de la malnutrition sévères.

Tant que nous agissons, il y a de l'espoir. Du Moyen-Orient à l'Afrique du Nord, de l'Europe à l'Amérique latine et de la Corne de l'Afrique au Sahara, les yeux des jeunes enfants sont rivés sur nous, et nous ne pouvons pas les décevoir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs et oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Arbeiter (Canada) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés.

Nous nous félicitons du débat public d'aujourd'hui, organisé par le Brésil, et remercions les intervenants de leurs déclarations. Nous tenons en particulier à saluer Patrick Kumi et à le remercier de nous avoir fait part de son expérience et de ses recommandations. Nous encourageons le Conseil de sécurité à inviter régulièrement des enfants et de jeunes intervenants à ses discussions et ses séances d'information. Nous demandons l'inclusion et la participation véritables et en toute sécurité des enfants et des jeunes à toutes les questions relatives à la paix et à la sécurité, y compris les processus politiques et de paix, la protection et l'action humanitaire et les programmes de réintégration.

Le Groupe des Amis est profondément préoccupé par les chiffres et les tendances présentés dans le rapport annuel du Secrétaire général (S/2022/493). Le rapport, ainsi que l'analyse récente effectuée par l'UNICEF, qui met en évidence le fait que les violations graves ont

augmenté d'année en année au cours des 16 dernières années, brossent un tableau sombre de la situation des enfants touchés par le conflit.

Le nombre toujours élevé de meurtres ou d'atteintes à l'intégrité physique d'enfants et de cas de recrutement et d'utilisation d'enfants et de déni d'aide humanitaire par les parties à un conflit armé est extrêmement inquiétant. L'augmentation spectaculaire du nombre d'enlèvements est très préoccupante, car les enlèvements conduisent souvent à d'autres violations graves contre les enfants. La nette augmentation des cas confirmés de violence sexuelle contre les enfants est également alarmante, et cette tendance doit être inversée. Cette violation grave touche les filles de manière disproportionnée, mais elle a aussi des incidences sur les garçons, et, outre le manque de données, le nombre de cas signalés tend déjà à être nettement inférieur au nombre réel de cas.

Nous sommes consternés par les attaques fréquemment perpétrées contre les écoles et les hôpitaux décrites dans le rapport, en particulier dans le contexte de la pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19), qui est à l'origine de la plus importante perturbation de l'éducation des enfants de l'histoire. En outre, nous sommes préoccupés par la montée en flèche du nombre d'enfants déplacés en raison des conflits et de la violence dans le monde, à savoir plus de 36,5 millions d'enfants, selon l'ONU. Ce chiffre n'inclut pas les plus de 4,5 millions d'enfants qui ont été déplacés par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine.

Les enfants déplacés sont exposés à des risques accrus, notamment la vulnérabilité à la traite, à la déportation forcée, à l'exploitation, au recrutement et à l'utilisation et à d'autres atteintes ; les enfants handicapés et ceux qui ne sont pas accompagnés ou qui sont séparés des personnes qui ont leur charge sont particulièrement exposés. Dans ce contexte inquiétant, le Groupe des Amis voudrait formuler les recommandations suivantes, auxquelles nous nous engageons à donner suite grâce à notre mobilisation collective.

Premièrement, nous demandons instamment à toutes les parties à un conflit armé de s'acquitter pleinement des obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés, et d'agir pour prévenir et éliminer les graves violations commises contre les enfants. À cette fin, nous encourageons vivement toutes les parties à un conflit armé à signer et à mettre en œuvre des plans d'action et d'autres mesures concrètes et assorties de délais pour renforcer la protection des enfants en temps de conflit armé.

Deuxièmement, nous demandons que les auteurs de violations graves répondent pleinement de leurs actes devant les mécanismes de justice nationaux et internationaux, tels que la Cour pénale internationale. Une véritable justice suppose également des réparations et un accès à des services spécialisés complets tenant compte du sexe et de l'âge, y compris un soutien médical, de santé mentale et psychosocial, des services de soins de santé sexuelle et reproductive, un soutien juridique et une aide à la subsistance pour les personnes rescapées de violations graves.

Troisièmement, un nombre croissant d'États Membres ont adhéré ou souscrit à des instruments clefs visant à renforcer la protection des enfants en temps de conflit armé. Nous encourageons tous les États Membres de l'ONU à adhérer au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et à envisager d'approuver et de mettre en œuvre des instruments pratiques de protection des enfants, tels que la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, les Principes et Engagements de Paris, et les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats.

Quatrièmement, nous demandons des ressources suffisantes pour les spécialistes de la protection de l'enfance et l'action qu'ils mènent, y compris au sein des opérations de paix des Nations Unies, des équipes spéciales de pays chargées de la surveillance et de la communication de l'information et des mécanismes internationaux d'enquête et d'établissement des faits, ainsi que des organes judiciaires internationaux.

Enfin cinquièmement, nous exhortons le Conseil de sécurité, les États Membres, le Secrétariat et les pays hôtes à appuyer la mise en œuvre intégrale des mandats de protection de l'enfance par les opérations de paix des Nations Unies, y compris dans les contextes où ces opérations des Nations Unies sont en train d'opérer une transition. Nous rappelons également l'importance de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix, qui peuvent jouer un rôle essentiel pour mobiliser l'attention et les ressources permettant de répondre aux besoins des enfants dans les situations de conflit ou d'après-conflit, notamment pour la réintégration des enfants précédemment associés à des forces ou groupes armés.

(l'orateur poursuit en français)

À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du mandat sur les enfants et les conflits armés, nous exprimons notre sincère reconnaissance pour le travail de la

Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, de l'UNICEF et de tous les intervenants dans le domaine de la protection des enfants au sein des Nations Unies et de la société civile.

Au cours des 25 dernières années, nous avons travaillé ensemble pour mettre en place un ensemble d'outils solides à l'appui de ce mandat unique et important, allant du mécanisme de surveillance et de communication de l'information relative aux enfants en situation de conflit armé au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, parmi beaucoup d'autres. Ces outils doivent être défendus et renforcés.

À cet égard, le Groupe des Amis réaffirme l'importance que nous attachons à l'indépendance, à l'impartialité et à la crédibilité du mécanisme de surveillance et de communication de l'information et du mécanisme d'établissement de listes, tels qu'ils figurent dans les rapports annuels du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés. Ensemble, ces deux outils demeurent particulièrement importants dans nos efforts pour protéger les enfants et favoriser la reddition de comptes pour les violations graves.

Nous faisons remarquer que l'Éthiopie, le Mozambique, l'Ukraine et la région du Sahel central ont été désignées dans le rapport comme des situations préoccupantes, avec effet immédiat. Nous soulignons également les décisions d'inscription sur les listes figurant dans les annexes, ainsi que les critères qui sous-tendent ces décisions.

Nous réaffirmons notre appel de longue date pour que les renseignements présentés dans les rapports annuels du Secrétaire général, tels qu'ils ont été recueillis et vérifiés par le mécanisme de surveillance et de communication de l'information, soient repris dans les annexes du rapport de manière précise et opportune. Et nous rappelons l'importance pour le Secrétaire général d'utiliser des critères et des procédures clairs pour l'inscription et la radiation des parties à un conflit armé jugées responsables de violations graves dans toutes les situations contenues dans le rapport.

Qu'il me soit permis de faire une brève déclaration en ma qualité de représentant du Canada.

Aujourd'hui, plus de 40 millions d'enfants sont déplacés dans le monde en raison des conflits et de la violence. Ce chiffre dépasse la population totale de mon pays, le Canada, et celle de plus de 157 États Membres de l'ONU. Le déplacement d'un enfant en raison de la guerre est un déplacement de trop. Le déplacement de plus de 40 millions d'enfants est une catastrophe, et cette catastrophe est d'origine humaine.

Bien que cet enjeu thématique fasse l'objet d'un débat au sein du Conseil, des violations ont lieu dans des États où les gouvernements et d'autres acteurs ont des obligations. En Afghanistan, les Taliban sévissent effrontément contre les droits des filles, notamment leur droit à l'éducation. L'année dernière, plus de garçons afghans ont été tués et mutilés que dans tout autre pays du monde. Dans les régions du Sahel central et du bassin du lac Tchad, nous observons la plus forte augmentation des violations graves commises à l'encontre des filles. En Syrie, le régime d'Al-Assad poursuit ses agressions contre les enfants, bombarde des écoles et des hôpitaux, et recrute des enfants dans les rangs de ses forces armées.

Nous sommes préoccupés par la décision de déplacer le Gouvernement syrien dans l'annexe du rapport du Secrétaire général. Cette décision n'aurait dû être prise qu'en se fondant sur une importante diminution des violations graves et le respect d'engagements concrets et assortis de délais. Selon le propre rapport du Secrétaire général, le Gouvernement syrien n'a accompli ni l'un ni l'autre. Il s'agit donc d'un précédent inquiétant.

En Ukraine, des enfants ont été tués et mutilés par les forces russes. Il peut être prouvé que des attaques délibérées ont été menées à grande échelle contre des écoles et des hôpitaux. La Russie a arrêté et expulsé de force des centaines de milliers d'enfants ukrainiens. Le viol et la violence sexuelle à l'encontre de filles et de garçons ukrainiens sont très répandus. Ces affirmations ne sont pas des assertions par le Canada, mais des faits corroborés par l'ONU, par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et par des organisations indépendantes.

(l'orateur reprend en anglais)

L'ajout de l'Ukraine à la liste des pays dans lesquels la situation est préoccupante dans le rapport du Secrétaire général est une mesure qu'il convient de saluer, tout comme l'inclusion de l'Éthiopie et du Mozambique dans la même catégorie. Nous saluons l'initiative du Secrétaire général. Dans ces trois situations et dans toutes les autres, nous demandons au Secrétaire général de veiller à ce que la vérification des informations sur les violations graves commises contre des enfants débouche sur des décisions précises, crédibles et transparentes en matière d'inscription sur les listes. C'est essentiel pour changer les comportements et placer les parties au conflit face à leurs responsabilités. Je voudrais faire trois remarques pour terminer.

Premièrement, nous avons entendu les appels à l'augmentation des ressources pour la protection de l'enfance. Rien ne peut remplacer des compétences spécialisées. Et nous savons que le système n'a jamais été autant sollicité. Le Canada s'est engagé à plaider en faveur de ces ressources afin que l'ONU dispose de ce dont elle a besoin pour accomplir ce travail important.

Deuxièmement, il est encourageant de voir le nombre croissant de pays qui adoptent les principaux instruments visant à protéger les enfants.

Troisièmement, depuis des années, le Canada et de nombreux autres États Membres demandent au Secrétaire général de publier son rapport plus tôt avant le débat public annuel du Conseil sur le sujet. Il s'agit d'un rapport important, avec des décisions majeures qui peuvent influencer sur les politiques bilatérales et multilatérales. Tous les États Membres, quel que soit leur statut, doivent disposer de plus de temps pour étudier et examiner son contenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier les intervenants, en particulier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, Virginia Gamba de Potgieter, et la Directrice générale de l'UNICEF, Catherine Russell. Nous saluons également la présence de M. Szijjártó, Ministre hongrois des affaires étrangères et du commerce extérieur, qui témoigne de l'importance accordée à ce sujet par son gouvernement.

Nous nous associons à la déclaration que fera le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice, ainsi qu'à celle que vient de prononcer le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés, et je voudrais ajouter les remarques suivantes à titre national.

La terrible réalité à laquelle sont confrontés les enfants dans 21 pays et une situation régionale en 2021, telle qu'elle est décrite dans le rapport du Secrétaire général (S/2022/493), est alarmante. Nous saluons le travail de l'équipe chargée de la question des enfants et des conflits armés et les efforts qu'elle déploie pour dialoguer avec les parties afin de protéger les enfants dans plusieurs pays, dont le Nigéria, les Philippines, le Soudan du Sud, la Somalie, le Soudan et le Yémen, ce qui a permis de libérer plus de 12 000 enfants de groupes et forces armés. Dans le même temps, les autres statistiques concernant les graves violations commises contre

des enfants en période de conflit armé restent très préoccupantes. Je me dois également de relever que le dernier rapport ne couvre pas les conséquences horribles pour les enfants de l'agression russe contre l'Ukraine, ce qui signifie que la situation réelle est encore plus grave.

Toutefois, nous nous félicitons de la décision prise par le Secrétaire général, en réponse à la guerre menée par la Russie contre mon pays, d'ajouter l'Ukraine à la liste des situations préoccupantes avec effet immédiat. Toutes les violations flagrantes commises contre des enfants feront l'objet d'une surveillance quotidienne par l'ensemble du système des Nations Unies sur tout le territoire ukrainien, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. En tant que partie aux principaux instruments internationaux relatifs à la protection des droits de l'enfant, l'Ukraine reste déterminée à dialoguer et à coopérer dans un esprit constructif avec la Représentante spéciale du Secrétaire général afin de faire cesser et de prévenir les violations contre des enfants touchés par la guerre d'agression de la Russie contre mon pays.

Depuis février, l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie a déjà touché 7 millions d'enfants. Près de deux enfants sur trois ont été déplacés. Selon l'UNICEF, 3 millions d'enfants en Ukraine et plus de 2,2 millions d'enfants dans les pays d'accueil ont maintenant besoin d'une aide humanitaire. Au moins 353 enfants ont été tués, et 666 ont été blessés, dont beaucoup gravement. Les bombardements et les tirs d'obus incessants des forces armées russes ont endommagé 2 116 établissements d'enseignement, dont 216 ont été détruits. En outre, plus de 50 établissements de soins pour enfants et plus de 130 foyers pour orphelins et enfants privés de protection parentale ont été endommagés ou détruits.

Il y a deux jours, les habitants de la ville ukrainienne de Vinnytsia se sont réunis pour dire un dernier adieu à la petite Liza Dmitrieva, âgée de 4 ans. De nombreuses personnes présentes aujourd'hui ont peut-être vu les deux séquences vidéo de cette fillette radieuse, filmées jeudi à une heure d'intervalle. La première montre un enfant pleine de vie marchant joyeusement avec sa mère. La seconde a été prise immédiatement après les tirs de missiles russes sur le centre-ville de Vinnytsia, qui a tué une vingtaine de personnes, dont Liza et deux garçons de 7 et 8 ans. Les images déchirantes de Liza allongée à côté de sa poussette ont été partagées par les médias du monde entier, et la brutalité et l'inhumanité de la Russie qu'elles illustrent ont choqué des millions de personnes.

Ces images seront utilisées par un futur tribunal chargé de juger les criminels de guerre russes, et les assassins de Liza seront assis sur le banc des accusés.

Le Bureau du Procureur général de l'Ukraine a recensé 31 cas d'utilisation d'écoles et de jardins d'enfants à des fins militaires par les envahisseurs russes. À ce jour, 317 enfants ont été portés disparus au cours des hostilités. Le Bureau du Procureur général mène actuellement 28 enquêtes criminelles sur l'enlèvement et la déportation forcée de plus de 5 000 enfants ukrainiens vers la Russie, le Bélarus et les territoires ukrainiens temporairement occupés. Le nombre réel est bien plus élevé, et le Gouvernement ukrainien continue de suivre et de collecter des données pour identifier tous les enfants portés disparus, enlevés et déportés. Nous renouvelons notre appel à l'ONU et à la communauté internationale pour qu'elles suivent de près la situation et aident l'Ukraine à garantir le retour rapide et sûr de tous les enfants qui ont été déportés de force. Il est primordial de veiller à ce que les responsables de toutes les violations graves commises contre des enfants, ainsi que d'autres crimes de guerre et crimes contre l'humanité, répondent de leurs actes. Avec ses partenaires, l'Ukraine ne ménage aucun effort pour traduire en justice tous les auteurs de ces actes et leurs commandants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Malte.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Brésil d'avoir organisé le présent débat public. Je remercie et félicite également le Secrétaire général, la Représentante spéciale Gamba de Potgieter, l'UNICEF et les autres intervenants, notamment Patrick Kumi, de leurs contributions.

Malte s'associe à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice, et à celle qui vient d'être faite par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés.

Nous restons préoccupés par l'ampleur et la gravité des violations commises contre des enfants. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans le dialogue avec les parties au conflit, comme il est souligné dans le rapport du Secrétaire général (S/2022/493). Nous avons également pris note des pays qui ont été ajoutés à la liste des situations préoccupantes. Nous encourageons le Secrétaire général à alerter le Conseil de sécurité chaque fois qu'il dispose d'informations crédibles selon lesquelles des parties commettent des violations graves, et à en faire état dans son rapport annuel également.

Malte reste déterminée à appuyer l'intégrité et l'impartialité du mécanisme d'inscription sur la liste du programme relatif aux enfants et aux conflits armés, tandis que le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés doit continuer à demander des comptes aux parties à un conflit, et je voudrais saisir cette occasion pour remercier la Norvège de sa direction du Groupe. Nous regrettons profondément que les six violations graves soient restées courantes en 2021. Nous restons particulièrement préoccupés par l'augmentation du nombre de meurtres et d'atteintes à l'intégrité physique d'enfants, des recrutements d'enfants et des refus d'accès humanitaire. L'augmentation des enlèvements, des signalements de viols et d'autres formes de violences sexuelles liées aux conflits rend plus impératif que jamais de redoubler d'efforts pour renforcer la surveillance et la communication de l'information sur ces violences commises contre les filles et les garçons. Nous condamnons ces actes avec la plus grande fermeté. L'impunité est absolument inacceptable.

Il est essentiel que la justice tienne compte des questions de genre et implique les enfants victimes ou rescapés. Les conflits armés touchent par ailleurs les enfants handicapés de manière disproportionnée. Nous encourageons la Représentante spéciale du Secrétaire général à veiller à ce qu'ils soient également pris en compte dans l'exécution du mandat relatif aux enfants et aux conflits armés. Les enfants déplacés doivent bénéficier des mêmes droits et libertés que tous les autres enfants, mais ils sont souvent victimes de discrimination. Les informations faisant état de mauvais traitements infligés aux enfants réfugiés et migrants sont effroyables. La réintégration des enfants doit être prioritaire et durable. Cela nécessite une vision à long terme qui rassemble les parties prenantes, y compris les États Membres, l'ONU, la société civile, les institutions financières et le secteur privé. Ils jouent un rôle clef dans la conception et la mise en œuvre de programmes complets de réadaptation et de réintégration tenant compte des questions de genre.

Toutes les parties à un conflit doivent respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Nous encourageons tous les États Membres à souscrire à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, aux Principes de Paris et aux Principes de Vancouver, et à ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

Malte et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général collaborent pour organiser, dans le courant de l'été, un cours virtuel sur les enfants et les conflits armés, qui jettera les bases nécessaires pour que diverses personnes à l'œuvre sur le terrain puissent contribuer de manière concrète au programme sur les enfants et les conflits armés.

La question des enfants et des conflits armés sera une de nos priorités lorsque nous siégerons au Conseil de sécurité à partir de janvier 2023. Nous sommes convaincus qu'il s'agit d'un sujet auquel nous pouvons apporter une contribution importante.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Hongrie.

M. Szijjártó (Hongrie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie le Gouvernement brésilien d'avoir réuni le Conseil de sécurité autour de ce sujet. Nous apprécions vivement les politiques favorables à la famille de votre gouvernement, Monsieur le Président, et l'approche chrétienne adoptée par l'Administration du Président Bolsonaro. Nous vous souhaitons bonne chance pour les prochaines élections.

Malheureusement, pour ce qui est du thème choisi, la présente séance organisée par le Brésil arrive à point nommé. Je représente un pays, la Hongrie, qui est voisin de l'Ukraine, pays en guerre depuis 146 jours. Je représente également une génération dont les membres sont nés vers la fin des années 70 ; une génération qui espérait ne jamais avoir à vivre les affres de la guerre d'aussi près. Malheureusement, cet espoir s'est évanoui le 24 février, lorsque la guerre en Ukraine a éclaté.

Cette guerre fait incontestablement souffrir l'Ukraine, mais aussi les pays voisins et l'ensemble du continent européen. Elle provoque un taux d'inflation extrêmement élevé, des conditions d'inflation de guerre en Europe et une incertitude totale concernant l'approvisionnement en énergie dans plusieurs grandes régions du continent européen, et fait clairement peser la menace d'une crise mondiale en ce qui concerne l'approvisionnement en denrées alimentaires.

Ceux qui souffrent le plus de cette guerre sont sans conteste les enfants, qui perdent manifestement la joie de l'enfance et tout leur avenir ; du moins, une grande partie de leur avenir est en danger. Il ne fait aucun doute que la guerre provoque d'énormes souffrances physiques et psychologiques chez les enfants. En tant que pays voisin, dès le début de la guerre, nous avons accueilli 840 000 réfugiés.

Compte tenu des règles de conscription en vigueur en Ukraine, ce sont clairement des familles séparées. Il s'agit donc principalement de mères, accompagnées d'enfants et parfois de grands-parents. Il est vraiment désolant de voir ces familles arriver, ayant laissé les pères dans leur pays, et ne sachant absolument pas si elles les retrouveront un jour.

Pour aider ces personnes qui fuient la guerre, la Hongrie mène la plus grande opération d'aide humanitaire de son histoire. Nous accueillons toutes les personnes qui souhaitent venir en Hongrie et nous prenons soin d'elles, en particulier des enfants. Nous inscrivons tous les enfants qui resteront en Hongrie à long terme dans des écoles maternelles et primaires. Nous fournissons une assistance linguistique. Notre langue est peut-être la plus compliquée au monde. Par conséquent, nous devons absolument aider les enfants qui arrivent à établir ne serait-ce qu'un certain rapport avec notre langue. Afin de créer une sorte de normalité pour ces enfants, 897 de nos écoles maternelles, primaires et secondaires participent au programme de scolarisation des enfants ukrainiens. En juin, plus de 2 000 enfants ukrainiens étaient inscrits dans nos écoles maternelles et primaires et nous sommes prêts à faire de même pour la prochaine période scolaire.

Je tiens à souligner que les enfants ukrainiens bénéficient exactement des mêmes droits que les enfants hongrois en matière d'éducation et d'accès aux services de santé. En outre, nous avons fourni un traitement spécial dans nos hôpitaux à 130 enfants ukrainiens et offert des bourses, entièrement financées par l'État hongrois, à 1 000 étudiants ukrainiens qui ne pouvaient pas poursuivre leurs études dans les universités ukrainiennes, car celles-ci n'étaient pas opérationnelles. De plus, aux élèves qui auront passé leur examen de fin d'études au début de l'été et qui ne peuvent pas poursuivre leurs études dans les universités, nous offrons des bourses financées par l'État.

Cela étant dit, nous arrivons à la question la plus importante, qui est la suivante. Quelle est la solution à tous les problèmes que la guerre a créés, la solution qui mettra fin aux souffrances de ces enfants ? Elle ne tient qu'à un mot : la paix. En tant que représentant d'un pays voisin de l'Ukraine, je voudrais exhorter la communauté internationale à faire tout ce qui est en son pouvoir et à ne ménager aucun effort pour rétablir la paix dans notre région. Au lieu de prendre des mesures susceptibles de prolonger la guerre, nous devons faire de notre mieux pour instaurer immédiatement un cessez-le-feu et lancer enfin des pourparlers de paix, car ces derniers sont le seul moyen d'aller de l'avant et de mettre un terme aux souffrances de la population, en particulier des enfants, en Ukraine.

Je remercie à nouveau chaleureusement le Gouvernement brésilien et je lui présente tous mes vœux pour la suite.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Szijjártó de ses paroles aimables.

Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Dans son dernier rapport (S/2022/493), le Secrétaire général met en exergue les souffrances inadmissibles que subissent les enfants dans les situations de conflit armé, qui ont malheureusement augmenté au cours de l'année dernière. Nous souhaitons souligner en particulier l'augmentation marquée des violences sexuelles perpétrées contre les garçons et les filles, comme l'a également documenté l'organisation non gouvernementale All Survivors Project. Les établissements d'enseignement sont de plus en plus utilisés à des fins militaires et font l'objet d'attaques ciblées dans des endroits tels que la Syrie, le Yémen et l'Afghanistan. Les jeunes filles en particulier sont plus susceptibles d'être enlevées à l'école ou sur le chemin de l'école, comme c'est le cas dans la région du bassin du lac Tchad. De plus, les fermetures d'écoles liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) augmentent la possibilité de recruter des enfants soldats, les enfants non scolarisés étant des cibles faciles.

La guerre en Ukraine ajoute une autre dimension inquiétante à l'ampleur effroyable des violations graves commises contre les enfants dans les conflits. Un très grand nombre d'enfants ukrainiens ont été déplacés et des centaines sont morts à la suite de l'agression russe. Les informations faisant état de familles séparées de force, ainsi que d'un grand nombre d'enfants ukrainiens enlevés et déportés de force vers le territoire russe, sont particulièrement alarmantes et constituent une violation grave de plus du droit international humanitaire.

Il est essentiel d'améliorer l'application du principe de responsabilité pour mettre fin à l'impunité des auteurs de violations graves contre des enfants. Il faut adopter des approches adaptées aux enfants dans le cadre des enquêtes et des poursuites pénales et leur consacrer des ressources spécifiques, pour permettre aux victimes et aux personnes rescapées de participer réellement et en toute sécurité à ces procédures judiciaires.

Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale autorise le Procureur de la Cour à enquêter sur la conscription, l'enrôlement et l'utilisation d'enfants

soldats et à engager des poursuites. Les personnes qui recrutent des enfants ou les utilisent pour participer activement à des hostilités commettent de graves crimes internationaux et doivent en répondre. Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, est un autre instrument important, ratifié par 172 pays. Malgré ce large appui, le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés se poursuivent sans relâche. Afin de préserver les enfants et de les protéger des traumatismes physiques et psychologiques causés par les conflits, nous devons redoubler d'efforts pour promouvoir le strict respect du Protocole facultatif et d'autres instruments, notamment les Principes de Paris et les Principes de Vancouver, ainsi que la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

En outre, conformément à la résolution 2068 (2012), qu'il a lui-même adoptée, le Conseil de sécurité doit prendre des mesures ciblées contre ceux qui persistent à violer les droits des enfants en période de conflit armé. Nous continuons d'appuyer fermement le mandat de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés. Son indépendance et son intégrité sont essentielles à son efficacité et à sa crédibilité, ce qui inclut également la pratique objective, cohérente et transparente consistant à inscrire sur les listes les parties qui ont commis des violations graves contre des enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Takht Ravanchi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat public annuel. Je remercie également les intervenants de nous avoir fait part de leurs points de vue.

Pendant les conflits armés, le droit international humanitaire exige que les parties au conflit armé prennent les mesures qui s'imposent pour protéger les civils, en particulier les enfants. Il s'agit d'une obligation qui doit être pleinement honorée par toutes les parties. Cependant, les enfants font constamment l'objet d'une kyrielle de violations flagrantes. Parallèlement, les enfants réfugiés, déplacés ou apatrides à la suite de conflits sont plus susceptibles de subir, pendant les conflits armés, des violations d'une gravité similaire et d'autres atteintes majeures telles que le recrutement et l'utilisation, la violence sexuelle, la traite et la détention.

Selon le rapport du Secrétaire général (S/2022/493), un nombre élevé de violations graves ont été commises contre des enfants en 2021. L'ONU a recensé 23 982 violations graves, dont les plus courantes sont le meurtre et la mutilation d'enfants, suivis du recrutement et de l'utilisation d'enfants à des fins militaires, ainsi que des cas de refus d'accès humanitaire à ces derniers.

Malheureusement, le Moyen-Orient, de l'Afghanistan au Yémen en passant par la Palestine, continue d'être confronté à de telles violations horribles contre des enfants. En Afghanistan, l'ONU a confirmé que 2 577 violations graves avaient été commises contre 2 430 enfants en 2021, notamment des meurtres et des mutilations, des violences sexuelles, des enlèvements, des recrutements, des attaques contre des écoles, en particulier des écoles de filles, et l'intimidation du personnel scolaire. Les Talibans doivent permettre à tous les enfants afghans, y compris les filles, d'aller à l'école. En tant que voisin de l'Afghanistan et pays d'accueil de millions de réfugiés afghans, dont des enfants, l'Iran a fourni des services de base, tels que l'éducation et la santé, aux enfants afghans vivant en Iran.

Au Yémen, l'ONU a enregistré 2 748 violations graves contre 800 enfants en 2021, dont un grand nombre ont été tués ou mutilés. L'Iran appuie l'accord de trêve qui vise à mettre fin aux souffrances du peuple yéménite, y compris des enfants.

Le régime israélien continue de commettre les violations les plus systématiques et flagrantes des droits de l'enfant au Moyen-Orient. En 2021, l'ONU a recensé 2 934 violations graves contre 1 208 enfants palestiniens en Palestine occupée et dans la bande de Gaza. Selon le rapport de l'ONU, en 2021, le régime israélien a tué 86 enfants palestiniens et en a emprisonné 637, dont 85 ont subi des mauvais traitements et vu leur droit à une procédure régulière violé par le régime israélien pendant leur incarcération, 75 % d'entre eux faisant état de violences physiques. De plus, d'après les vérifications effectuées par l'ONU, il y a eu 22 attaques contre des écoles.

Ces atrocités constituent une preuve évidente de la commission de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Les auteurs de ces crimes odieux doivent donc être traduits en justice.

En conclusion, mettre fin aux conflits en cours, prévenir leur résurgence et garantir le respect total et effectif du droit international humanitaire par les parties au conflit sont autant d'éléments nécessaires à la protection des enfants dans les situations de conflit

armé. De surcroît, il est impératif de remédier aux causes profondes des conflits. Les enfants sont souvent recrutés pendant les conflits pour soutenir financièrement leur famille. Par ailleurs, des problèmes tels que la pauvreté, le manque d'accès à une éducation de qualité et à l'emploi, ainsi que les sanctions unilatérales illégales et les blocus économiques, continuent de jouer un rôle important dans ces violations graves. Nous exhortons le Secrétaire général à procéder à une évaluation des principales causes des conflits, en mettant l'accent sur les effets néfastes des sanctions unilatérales sur la protection des enfants dans ces situations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Luxembourg.

M. Maes (Luxembourg) : Le Luxembourg souscrit à la déclaration de l'Union européenne et à celles faites au nom du Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés et du Groupe des Amis de la responsabilité de protéger. Qu'il me soit permis de les compléter par des considérations à titre national.

Nous remercions la présidence brésilienne du Conseil de sécurité pour l'organisation de cet important débat public et tous les intervenants pour leurs exposés éclairants. Dans ce contexte, je voudrais réitérer le plein soutien du Luxembourg au mandat de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, et souligner l'importance de renforcer le Bureau de la Représentante spéciale et de continuer de soutenir le travail de l'UNICEF.

La publication du rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2022/493) et son examen par le Conseil de sécurité témoignent de l'engagement continu de la communauté internationale en faveur de la protection des enfants, un sujet qui reste toujours d'actualité. L'actualité aujourd'hui, c'est l'agression russe contre l'Ukraine. En attendant que la situation en Ukraine soit incluse dans le prochain rapport annuel, nous prenons note du fait que l'Ukraine est ajoutée à la liste des pays dans lesquels la situation est préoccupante, avec effet immédiat.

L'agression militaire non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine a violé de façon flagrante le droit international et les principes de la Charte des Nations Unies. Le pilonnage incessant par les forces militaires russes de cibles civiles, y compris d'établissements scolaires et d'hôpitaux, continue de faire de nombreuses victimes parmi la population en Ukraine. Les enfants ne sont pas épargnés.

Le 21 mars dernier, le Groupe des Amis des enfants et des objectifs de développement durable, présidé par la Bulgarie, la Jamaïque et le Luxembourg, a publié une déclaration commune déplorant la mort d'au moins 75 enfants du fait de la guerre en Ukraine. À la date du 17 juillet, selon le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 346 enfants ont péri dans ce conflit, et ce chiffre est très certainement en deçà de la réalité. La Russie doit immédiatement cesser ses attaques indiscriminées contre les zones fortement peuplées, y compris les établissements scolaires et les hôpitaux. Nous appelons tous les États à signer et à mettre en œuvre la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, qui offre un cadre d'action pertinent.

Nous sommes aussi très préoccupés par les rapports faisant état de la déportation forcée d'enfants ukrainiens vers la Russie. Les enfants fuyant la guerre en Ukraine sont exposés à un risque accru de traite et d'exploitation des êtres humains. Il est primordial que ces enfants soient protégés pour ne pas devenir des victimes de la guerre une deuxième fois.

Nous regrettons qu'au vu des terribles souffrances des populations civiles, et en particulier des enfants, le Conseil de sécurité ne soit pas à même de condamner la guerre en Ukraine et d'adopter une résolution qui pourrait contribuer à y mettre un terme. Cela n'exonère pas les coupables des crimes de guerre. Ils seront tenus responsables de leurs actes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suisse.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : J'aimerais commencer par remercier le Brésil pour l'organisation de ce débat, ainsi que tous les intervenants et intervenantes pour leurs contributions précieuses.

« Les enfants sont à la fois notre raison de lutter pour éliminer les pires aspects des conflits et notre meilleur espoir de réussite » (*A/51/306, par.6*).

Voilà les mots de Graça Machel dans son étude séminale sur l'impact des conflits armés sur les enfants en 1996. Ses mots sont toujours vrais, comme le rapport du Secrétaire général le démontre (S/2022/493). Le nombre élevé de violations graves contre des enfants nous inquiète profondément. Il est particulièrement alarmant que les violences sexuelles et les enlèvements aient augmenté de 20%.

La Suisse souhaite souligner trois points. Tout d'abord, les enfants déplacés à l'intérieur de leur pays ou à l'étranger sont particulièrement vulnérables et exposés aux violations graves. On vient d'entendre quelques

exemples. Souvent, ces enfants sont aussi privés de leurs droits fondamentaux, comme par exemple le droit à l'éducation. La Suisse appelle à la mise en œuvre de la résolution 2601 (2021), qui avait été introduite par la Norvège et le Niger, sur la protection de l'éducation dans les conflits, et à l'adoption de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles par tous les États.

Deuxièmement, les enfants associés à des groupes armés doivent être traités comme des victimes. Conformément à la résolution 2427 (2018), nous appelons tous les États Membres à donner la priorité aux mesures non judiciaires axées sur la réadaptation et la réintégration et à ne recourir à la détention qu'en dernier ressort. Une réintégration réussie contribue à son tour à une paix durable. La Commission de consolidation de la paix devrait traiter la réintégration comme une priorité, également au travers du thème de la santé mentale et du soutien psychosocial, et tenir le Conseil informé de ses délibérations.

Troisièmement, pour protéger les enfants dans les conflits, il est urgent de préserver l'indépendance, l'impartialité et la crédibilité des instruments à notre disposition. Les critères appliqués pour inscrire ou radier les parties responsables de violations graves aux annexes du rapport annuel doivent être clairs, cohérents et objectifs. Cette année, le Secrétaire général a ajouté le Mozambique, l'Éthiopie, et, suite à l'agression russe, aussi l'Ukraine, à la liste des pays dans lesquels la situation est préoccupante, et il a demandé le renforcement des capacités de surveillance dans la région du Sahel central. La situation des enfants dans ces nouveaux contextes, comme dans l'ensemble des pays mentionnés dans le rapport, doit recevoir toute l'attention du Conseil.

Assurons-nous également qu'il y ait partout suffisamment de ressources humaines et financières pour le mécanisme de surveillance et de communication sur le terrain. Dans ce but, nous appelons le Conseil à inclure des dispositions de protection de l'enfant dans tous les mandats pertinents, et les États Membres à allouer les ressources nécessaires.

La Suisse appelle toutes les parties à se conformer à leurs obligations en vertu du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et du droit international des réfugiés. L'aspiration prononcée par Graça Machel doit devenir une réalité. En tant que futur membre du Conseil de sécurité, la Suisse continuera à travailler pour garantir la protection de tous les enfants dans les conflits armés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Uruguay.

M^{me} González (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à remercier la Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies d'avoir organisé ce débat public, et à saluer tout particulièrement la présence parmi nous du Vice-Ministre brésilien des relations extérieures, l'Ambassadeur Fernando Simas Magalhães. L'Uruguay se félicite vivement de voir un représentant du Marché commun du Sud présider le Conseil. Nous saluons également la présence de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, M^{me} Virginia Gamba de Potgieter. Dans le même ordre d'idées, nous remercions M^{me} Catherine Russell, de l'UNICEF, et le représentant de la société civile, M. Patrick Kumi, de l'organisation non gouvernementale Similar Ground, de leurs précieuses contributions.

Tout d'abord, nous nous félicitons du rapport de la Représentante spéciale du Secrétaire général, en particulier en ce qui concerne la nécessité de renforcer l'application du principe de responsabilité et d'adopter une approche globale des tâches de démobilisation et de réintégration dans la société.

L'Uruguay s'associe également aux déclarations faites par le Botswana, au nom Groupe des Amis de la responsabilité de protéger, et par le Canada, au nom du Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés, et, à cet égard, voudrait formuler quelques observations à titre national.

Les enfants et les jeunes sont touchés de manière disproportionnée par les conflits et les atrocités. Les violations graves contre les enfants, notamment le recrutement, l'enlèvement, le meurtre et la mutilation, le viol ou d'autres formes de violence sexuelle, constituent des atrocités criminelles, ce qu'il fait qu'il est chaque jour plus nécessaire de renforcer les capacités de protection de l'enfance et de mettre les enfants et les jeunes au cœur des efforts de protection de l'enfance et des droits et besoins des enfants, qui doivent être un élément central dans tous les aspects de la paix, notamment la médiation et la prévention des conflits.

L'impunité dont jouissent les auteurs de violations graves est inacceptable, et il donc est urgent d'adopter une législation criminalisant les violations graves au niveau national, d'adopter des mesures visant à établir les responsabilités au niveau national, de renforcer la coopération des États Membres avec les mécanismes

internationaux, régionaux et nationaux d'établissement des responsabilités et de continuer à travailler sur la prévention des violations dans le cadre d'un engagement stratégique et de plans de prévention concrets pour atténuer les conséquences de la violence sur les enfants.

Nous tenons également à souligner la nécessité pour les États Membres et les organisations régionales de renforcer les capacités de protection des enfants et de s'engager auprès de l'ONU à cet égard, en renforçant les partenariats régionaux sur les enfants et les conflits armés, en particulier entre la Représentante spéciale du Secrétaire général et les organisations régionales et sous-régionales.

L'importance que l'Uruguay attache à l'action menée en faveur des enfants touchés par les conflits armés s'inscrit dans le prolongement de son attachement historique au respect et à la promotion des droits de l'enfant, ainsi que de sa participation de longue date aux opérations de paix des Nations Unies et à l'exécution des tâches de protection des civils, y compris la protection des enfants.

À cet égard, en guise de réaffirmation de ce qui précède, l'Uruguay a compté parmi les pays chefs de file de la création du Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés en 2015, et coordonne actuellement les activités du groupe avec la Belgique.

Début 2020, l'Uruguay a adopté sa politique de protection de l'enfance à l'intention du personnel déployé au sein des opérations de paix des Nations Unies, devenant ainsi le premier pays du système de maintien de la paix à disposer d'une politique spécifique pour la protection des enfants dans les situations de conflit. Mon pays a bénéficié de l'appui et de la collaboration du Royaume-Uni, de l'UNICEF et de Keeping Children Safe pour l'élaboration de cette politique.

Je tiens par ailleurs à souligner le lancement par le Ministère de la défense nationale, en novembre 2021, du guide national à l'intention des formateurs à la protection de l'enfance dans les missions de maintien de la paix, qui comprend des chapitres sur la formation, la prévention, la détection, la protection des droits des victimes, la préparation de rapports et la vérification des antécédents du personnel avant le déploiement.

Il convient de noter que l'École nationale des opérations de maintien de la paix de l'Uruguay est en mesure d'inclure dans ses programmes des cours sur des questions liées à la protection des enfants et des civils en temps de conflit armé, et de positionner ainsi notre pays comme un centre régional de formation, de renforcement des capacités et d'entraînement.

Pour conclure, l'Uruguay appelle une nouvelle fois les États qui ne l'ont pas encore fait à adopter les protocoles pertinents en matière de protection de l'enfance, notamment les Principes de Paris, les Principes de Vancouver et la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, et reste à l'entière disposition de l'ONU et de ses États Membres pour partager ses expériences nationales en la matière et continuer à travailler en étroite collaboration pour faire avancer cette question, et reste bien entendu à la disposition de la présidence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Brésil d'avoir organisé ce débat public, et je me félicite des exposés de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, et de M^{me} Catherine Russell, Directrice générale de l'UNICEF, ainsi que du témoignage émouvant de M. Patrick Kumi.

L'Équateur s'associe à la déclaration faite par le Canada au nom du Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés, et exhorte la communauté internationale à maximiser les efforts pour promouvoir et protéger les droits des enfants dans tous les contextes.

Le rapport du Secrétaire général António Guterres, qui porte sur la période allant de janvier à décembre 2021 (S/2022/493), met une nouvelle fois en évidence le fait que les enfants en temps de conflit armé subissent constamment de graves violations de leurs droits, notamment des violences sexuelles, des meurtres, des mutilations, des enlèvements et des recrutements forcés, entre autres actes d'agression inacceptables. En témoignent, par exemple, les rapports du Secrétaire général S/2022/397 et S/2022/46, qui indiquent que les filles déplacées vivant dans des contextes de confinement sont plus vulnérables à la violence sexuelle. La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent accorder une attention particulière à ces particularités.

État partie à la Convention relative aux droits de l'enfant, et à ses trois protocoles facultatifs, l'Équateur promeut une architecture internationale solide pour la protection des droits de l'enfant dans toutes

les situations, y compris dans les conflits armés, sans distinction de nationalité, d'appartenance ethnique, de sexe ou de toute autre condition.

En outre, mon pays, l'Équateur, est déterminé à continuer à accorder une attention particulière à la promotion et à la protection des droits des enfants en situation de mobilité humaine, car étant donné la difficulté de traverser les frontières de manière sûre, ordonnée et régulière, de nombreux enfants fuyant des zones de conflit ou de violence sont exposés aux réseaux criminels de traite et de contrebande.

Je souligne aussi les besoins éducatifs croissants des enfants réfugiés et déplacés, pour lesquels il est urgent de prendre des mesures concrètes pour la protection des écoles, du personnel éducatif et des élèves, conformément au droit international et au droit international humanitaire, ainsi que de proscrire l'utilisation des espaces éducatifs à des fins militaires.

Tout cela appelle une réponse coordonnée de la part de l'ONU, dans laquelle le Conseil a un rôle central à jouer, notamment le suivi et la mise en œuvre des 13 résolutions sur les enfants et les conflits armés, comme le souligne le rapport du Secrétaire général.

Aucun effort ne doit être épargné pour libérer les enfants enlevés et recrutés, et ces efforts doivent s'accompagner de mesures appropriées pour les réintégrer dans leurs communautés, comme cela a également été souligné au cours de cette séance.

Enfin, l'Équateur a déclaré que la protection des enfants en temps de conflit armé sera une priorité de son mandat au Conseil pendant la période 2023-2024, car il considère que la communauté internationale a le devoir collectif de renforcer les efforts pour atténuer la souffrance de plus de 400 millions d'enfants touchés par le conflit armé dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, je propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 10.